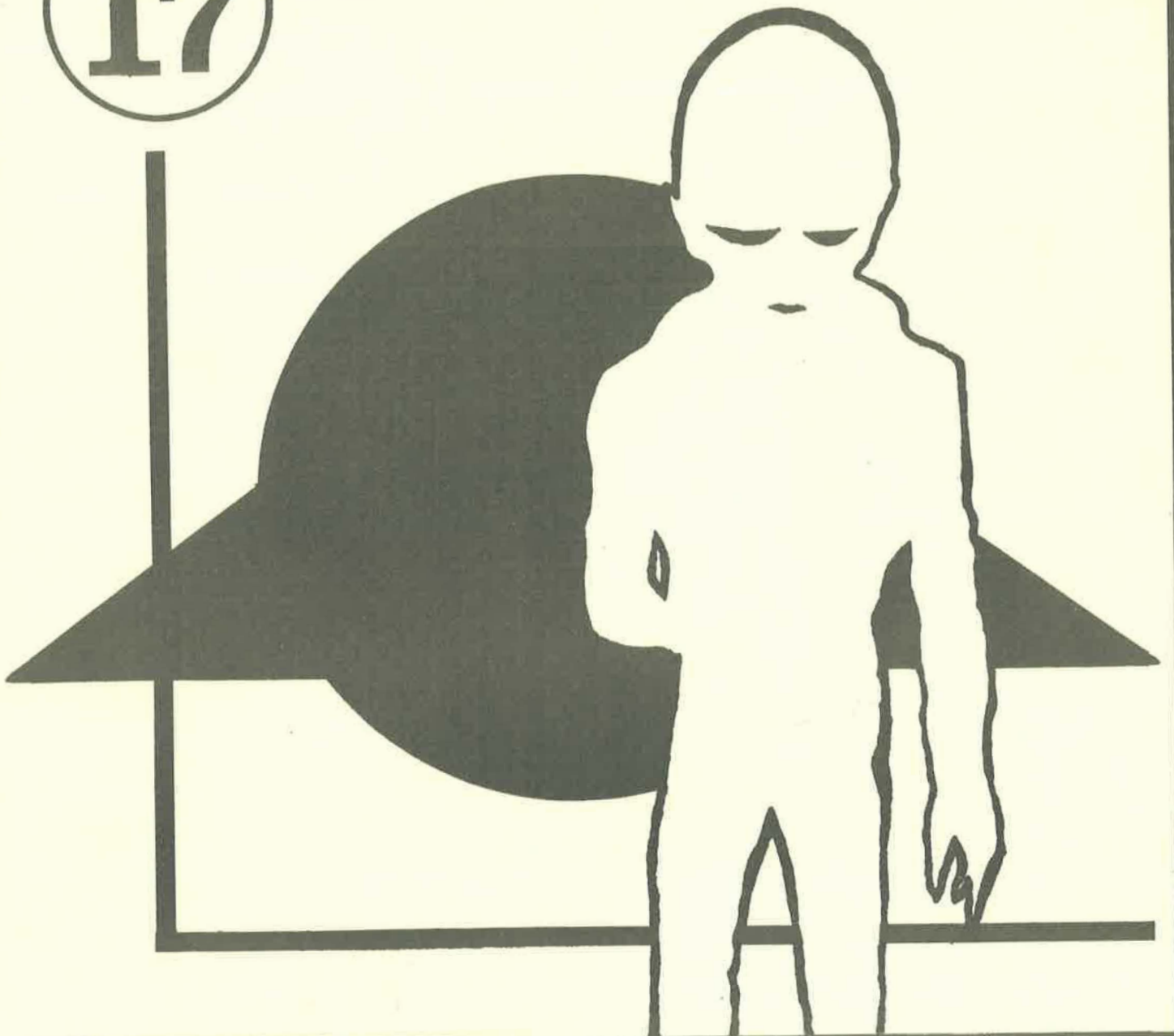


UFO • QUEBEC

INFORMATIONS ● RECHERCHES

\$1.25

17

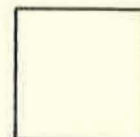


ABONNEMENTS 361 LE CORBUSIER BELOEIL J3G 3N8

SOMMAIRE



EDITORIAL	NORBERT SPEHNER.....	PAGE	3
ENQUETES AU QUEBEC		PAGE	4
UNE OBSERVATION A LACHINE	MARC LEDUC	PAGE	4
UNE OBSERVATION A TERREBONNE	MARC LEDUC	PAGE	5
UNE OBSERVATION A VALLEYFIELD.....	PIERRE ROY, MARC LEDUC.....	PAGE	6
PHENOMENE UFO ET ACTIVITE SOLAIRE.....	WIDO HOVILLE	PAGE	7
CATALOGUE UFO QUEBEC		PAGE	11
CAUS CONTRE USAF		PAGE	18
NOTES SUR UNE POLEMIQUE	MARC LEDUC	PAGE	20
NOTES SUR L'ESTIMATION DES RAPPORTS	MARC LEDUC	PAGE	23
STATISTIQUES PARTIELLES POUR L'ANNEE 1973..	MARC LEDUC	PAGE	24



UNE CROIX-DANS LE CARRE INDIQUE QUE VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE.

UFO QUEBEC BP 53 DOLLARD DES ORMEAUX CANADA PQ

LA CORPORATION

H9G 2H5

U.F.O.-QUEBEC



La corporation UFO-QUEBEC est une association à but non lucratif, dirigée par les membres fondateurs qui sont aidés par des collaborateurs. L'organisation fait une étude du phénomène des objets volants non identifiés et les résultats de ces recherches sont publiés dans la revue trimestrielle UFO-QUEBEC.

DIRECTION GENERALE ET ADMINISTRATION

DIRECTEUR : Marc Leduc, coordinateur des secteurs, chargé des relations publiques au Québec, et administrateur.

PRESIDENT : Wido Hoville, superviseur des finances et chargé des relations internationales.

VICE-PRESIDENT : Philippe Blaquièrre, chargé des relations avec les collaborateurs

SECRETAIRE : Norbert Spehner, responsables des publications.

SECTEURS D'ACTIVITES DE LA CORPORATION

REDACTION DE UFO-QUEBEC : Rédacteur en chef : Norbert Spehner
Comité de rédaction : Claude McDuff, Wido Hoville, Philippe Blaquièrre et Marc Leduc.

ABONNEMENTS : Paul Blaquièrre

COURRIER : Wido Hoville (répartition)

ARCHIVISTE : Jean-Louis Blaquièrre

RENSEIGNEMENTS GENERAUX : Claude Mc Duff

TRADUCTION : Georges Ethier

COMPTABILITE : Pierre Smith

RESEAU : Philippe Blaquièrre

ENQUETES : Wido Hoville, Marc Leduc, Jeff Holt, Don Donderi, Philippe Blaquièrre.

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES : Marcel Constantin, Don Donderi

PHOTOGRAPHES : Guy Tardif, Norbert Spehner.

ABONNEZ-VOUS



17

EDITORIAL

ISSN 0317-9311

PREMIER TRIMESTRE 1979

UFO-QUEBEC EST UN MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATION ET DE RECHERCHES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS.

REDACTEUR EN CHEF:
NORBERT SPEHNER

COMITE DE REDACTION :
MARC LEDUC
CLAUDE MAC DUFF
WIDO HOVILLE
PHILIPPE BLAQUIERE

LES ARTICLES, DESSINS, PHOTOS, LETTRES ET RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEVANT ÊTRE PUBLIÉS, DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS À L'ADRESSE SUIVANTE :

UFO-QUEBEC B.P.53
DOLLARD DES ORMEAUX P.Q.
CANADA H9G 2H5

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal.
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Canada à Ottawa.

TARIF DES ABONNEMENTS :

Abonnement régulier : \$5
4 numéros (1 an)

Abonnement de soutien : \$10
4 numéros (1 an)

Europe : ajouter \$1 (bateau)
ajouter \$2 (avion)

Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de UFO-QUEBEC. Europe: mandats internationaux.

Faites parvenir les abonnements à l'adresse suivante :

UFO-QUEBEC ABONNEMENTS
361 LE CORBUSIER
BELOEIL P.Q. J3G 3N8

N'oubliez pas de mentionner à partir de quel numéro votre abonnement doit commencer. Sauf avis contraire, l'abonnement commence avec le numéro courant.

UFO-QUEBEC EST DISPONIBLE GRATUITEMENT EN ÉCHANGE D'AUTRES PUBLICATIONS DU MEME GENRE.

PUBLICITE : 653 77 67

Les collaborateurs sont responsables de leurs écrits qui ne reflètent pas nécessairement les opinions de la rédaction ou de la corporation.

© 1979 UFO-QUEBEC

Que nous réserve l'année 1979 ? Au début d'une nouvelle année il est coutume dans certains journaux ou revues, spécialisés ou pas, de se demander si l'année qui commence sera celle de la révélation du mystère des UFOs. Jusqu'à présent l'histoire nous apprend qu'il n'en était rien. Les années se sont suivies sans que le dossier ne progresse vraiment de manière significative. Le mystère est loin d'être élucidé. Pour qu'un véritable progrès soit enregistré il faudrait quelque chose de totalement nouveau, quelque chose de radicalement différent...

C'est ce qui pourrait bien se produire d'ici quelques mois car une fois de plus c'est aux Etats-Unis que l'Histoire est en train de se faire. Un groupe d'ufologues courageux a entrepris une action en justice contre la CIA et a gagné ! L'Agence de renseignements (n'est-ce pas sa vocation après tout ?) a été obligée de rendre publics des centaines (voire des milliers) de pages de documents relatifs au phénomène UFO, aux groupements et à leurs membres. Ceux qui accusaient les ufologues d'être paranoïaques (toutes ces sombres histoires de cover-up, d'espionnage, vous savez...) en seront pour leurs frais puisque dans ces documents on " apprend " (certains d'entre nous le savaient) que la CIA a enquêté et enquête toujours sur les UFOs, qu'elle a noyauté et infiltré (voire démantelé ou rendu inefficace, comme le NICAP) les groupes de recherche, a intimidé les témoins et les enquêteurs, tout en entrant en concurrence avec l'USAF ! Quant aux sceptiques qui prétendent que les gens voient des soucoupes volantes parce qu'ils veulent bien en voir (cf. Fernand Seguin, pages 20-22) ils apprendront que la CIA a, malgré le jugement favorable, retenu certains dossiers parce que relevant de la sécurité nationale (sic) Je vous laisse le soin de méditer sur les implications d'une telle déclaration qui mentionne les numéros des dossiers en question et les articles qui justifient le top-secret ! Une menace pour la sécurité ? Quelque chose qui n'existe pas ?

C'est maintenant au tour de l'Armée de l'Air des Etats Unis d'être sur la sellette puisque le CAUS (Citizen against UFO Secrecy) a réclamé tous les dossiers concernant la récupération d'épaves d'UFOs écrasés et de leurs occupants. Pour les détails je vous reporte aux pages 18 et 19. Une affaire que nous ferions bien de suivre de très près car le dossier est extraordinaire. Si cette action aboutit, le grand bond en avant attendu depuis des années sera accompli et tout le reste ne sera plus qu'une question de détails...

En attendant, la recherche traditionnelle suit son cours et Wido Hoville nous présente les premières conclusions (provisoires) d'une étude préliminaire sur la corrélation entre le phénomène UFO et l'activité solaire. Un autre dossier à suivre, et nous invitons les lecteurs qui auraient des idées, des suggestions ou des références, à communiquer avec Wido Hoville.

Je terminerai en remerciant ceux d'entre vous qui nous ont envoyé leurs commentaires sur notre projet de colloque. Soyez assurés que nous en tiendrons compte dans l'élaboration de cette rencontre.

Norbert Spehner

ENQUÊTES AU QUEBEC



UNE OBSERVATION A LACHINE (QUE.)

LE 5 JUILLET 1978

ENQUÊTEUR : MARC LEDUC

Il arrive que nous acceptions un cas sans rencontrer le témoin. En voici un exemple. La procédure est certes incomplète mais, par ailleurs, lorsque l'enquêteur a des cas plus absorbants à mener à terme il se retrouve dans une situation où son expérience, avec un brin de prétention, lui permet de croire qu'un investissement en effort supplémentaire n'apporterait rien de plus.

Le témoin unique de cette observation a cherché à qui il pourrait bien remettre le récit de ce qu'il a vu. C'est par l'entremise du Planétarium Dow de la Ville de Montréal qu'il a pris connaissance de et rejoint UFO-QUEBEC.

Lors de son premier appel téléphonique, mon épouse prit la première version et on en parla un peu. Je le rappelai. Nous avons parlé de lui, de l'observation, de son métier et de son art, puisqu'il est sculpteur sur métal. Il fut très content lorsque je lui offris une version anglaise du questionnaire; il s'agit de celui utilisé par le défunt et historique " Project Second Storey ". Ce projet était mené par le

Gouvernement Fédéral Canadien dans les années ' 50, et le questionnaire était unilingue anglais. Le témoin fut content parce que c'était sa langue maternelle, et un très léger accent m'avait permis de le distinguer malgré son français parlé impeccable.

Il me donna sa version lors de cette communication. Il accepta de recevoir le questionnaire et me le retourna bien complété avec un croquis et un court texte écrit sur ses impressions, tel que je l'avais demandé. Voici son texte.

" J'ai connu un instant de paix et de beauté complète. Du fait que ces sondes ne produisaient pas de vapeur, ne produisaient pas de bruit d'aucune sorte et surtout qu'il n'y avait pas d'éclats étincelants qui auraient pu interférer avec le coup d'oeil, j'ai automatiquement ressenti la stupidité et l'ignorance d'un homme qui est incapable d'inventer quelque chose qui glisse silencieusement dans l'air sans bruit ni pollution ni même de fenêtre pour se situer.

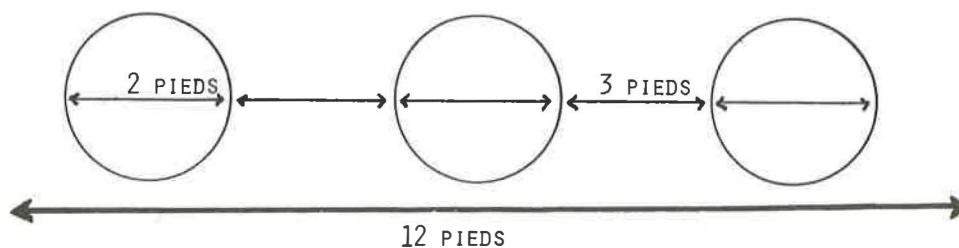
Je crois fermement que ces disques ne contenaient pas d'occupants. Comme je l'ai mentionné au début, je crois que ce sont des sondes envoyées par un vaisseau-mère que j'avais vu approximativement 5 minutes avant de voir ces trois disques.

L'un de ces vaisseaux vint du sud-ouest et l'autre du nord-est, croisant leurs parcours et émettant un très beau halo de couleur orange, et cela à une altitude que j'estime de 40 000 pieds.

D'autres vaisseaux ont été vus les trois soirs suivants. Le soir de mon observation mon chien était à mes pieds et ne sembla rien savoir ni rien entendre ni quoi que ce soit d'autre. "



FORMATION DROITE AVANCANT DE FRONT



En fait, ces impressions nous laissent en appétit. Disons ce qu'il a vu principalement : trois petits disques furent observés à 22 H 20, pendant environ 10 secondes. Les disques allaient de l'ouest à l'est, à une altitude voisine de 70 pieds. Les disques paraissaient parfaitement circulaires à la verticale. Ils étaient surmontés chacun d'un dôme visible dans l'éloignement à un angle se terminant à 45° lorsque les maisons en obstruèrent la vue. Il n'y avait pas de différence entre les trois disques et leur couleur d'un blanc laiteux était uniforme au-dessus et en-dessous. La dimension réelle de chacun des disques devait être de deux pieds de diamètre et l'espace entre chacun devait être de trois pieds.

La formation devait s'étendre sur douze pieds et elle était parfaite. Aucun son ne fut perçu et le ciel était absolument dégagé à ce moment-là. L'estimation des grandeurs se fait à cause de la très faible altitude qui permet une comparaison relative avec les cheminées et les antennes de télévision. La courte durée de l'observation se justifie puisque le témoin était dans sa cour arrière entre les maisons et dans l'impossibilité d'avoir un meilleur point de vue.

Le nombre d'objets, la forme de ces objets, leur grandeur réelle, leur altitude et leur silence contribuent à un indice d'Etrangeté de 5.

L'ensemble du récit et la relation entre une série d'événements étranges permettant l'hypothèse d'un scénario de largage n'est pas nouvelle ni oeuvre d'imagination et cela assure une harmonie externe à ce récit. Le témoin est demeuré fidèle à sa version bien que l'on apprenne qu'il a fait des observations antérieures en 67 et en 64. Mon jugement d'ensemble m'incite à considérer sa version, comme valable. Cela donne un indice de Probabilité de 3.

Un psychologue sensible à la signification du phénomène OVNI m'a indiqué son intérêt pour les témoignages de cas de Rencontre Rapprochée du premier type. Il suppose qu'il y a une communication non verbale et dans un sens unique, dans ces cas. Les impressions écrites de notre témoin vont certainement l'intéresser.

UNE OBSERVATION A TERREBONNE (QUE.)

LE 22 OCTOBRE 1978

ENQUETEUR: MARC LEDUC

En octobre et en novembre 1978, à la Commission Scolaire des Manoirs, dans un cadre de formation générale, je donnais un cours d'ufologie aux adultes. Je ne suis pas certain que cela soit un précédent au Québec, mais je ne connais aucun autre exemple du genre sous l'autorité d'une institution du Ministère. Mais là n'est pas le sujet de ce texte.

Comment accepteriez-vous que l'un des étudiants de ce cours ait vu un OVNI de près pendant la durée de ce cours ? C'est pourtant ce qui s'est produit.

Cela est suspect : vous le pensez, je l'ai pensé et le témoin le pensait aussi. L'idée de ce hasard suspect était suffisante pour créer un malaise que je sentais bien avant d'entendre l'histoire. C'est une étudiante du même cours qui brisa la consigne du silence entre lui et elle et qui amena carrément le témoin à dire ce qu'il a vu, malgré la situation délicate. C'est le visage rouge et balbutiant qu'il confia son récit à la classe attentive.

Je n'ai pas pris la chose à la légère et malgré la relation sympathique qui s'était établie entre l'étudiant et le professeur, je l'ai questionné, j'ai posé des objections et cela servit d'exemple à la classe. Voici le bref récit.

" Dimanche le 22 octobre je revenais de mon travail et au moment de l'observation il était 19 H 25. J'ai pris la direction de Lachenaie à la sortie 28 de l'autoroute 640.

Je fais le premier stop après 250 pieds et je tourne à gauche. En tournant, j'aperçois une lumière rouge au-dessus des arbres. Tout en l'observant, je baisse le volume de ma radio et l'éteint. Je descends la vitre afin de voir si ce n'est pas un avion. La lumière rouge ballotte légèrement en perdant de l'altitude. Mon auto s'immobilise presque complètement et la lumière, elle, semble s'arrêter complètement. Je repars aussitôt effectuant le virage à gauche qui s'impose. Je vais en direction du viaduc mais ce virage et cette distance sont faits à très petite vitesse, 0 - 5 m/h.

Alors la lumière change subitement de couleur, du rouge au blanc, et elle s'éloigne dans le même sens que mon auto mais très rapidement, et je la vois qui diminue rapidement au loin vers les raffinerie de l'est, et elle disparaît."

- - - - -

Je me suis premièrement intéressé à cerner les distances, altitude, vitesses, grosseur réelle et durée. Le témoin imaginait la lumière à 500 pieds de distance et à 300 pieds d'altitude. La dimension réelle de la lumière lui semblait être de quelques pieds seulement. L'arrêt de la lumière avant le changement de la couleur fut de 2 à 4 secondes. A un moment donné, il fut confondu : sa voiture ne s'était pas parfaitement immobilisée, alors qu'il avait répondu oui auparavant.

Nous avons convenu d'aller à l'emplacement et de reconstituer la scène. Cela se précisa. Le témoin n'a pas une bonne appréciation des distances; il nous situa le premier moment de l'observation, décrivit les ballottements de la lumière au-dessus des arbres qui sont là, le passage ainsi que l'arrêt à proximité d'un poteau et la position au départ rapide.

Il n'a pas une bonne appréciation parce que les distances qu'il a nommées sont toutes trop grandes. L'objet est passé à proximité d'un poteau, et entre celui-ci et un second... là, et à cette altitude. L'un des poteaux est un brillant lampadaire qui était éteint lors de l'observation. Le paysage est un peu trompeur à cet endroit mais la distance réelle devait être inférieure à 150 pieds à un moment. L'altitude a dû être de 50 pieds au plus bas. La durée totale s'inscrit en dedans de vingt secondes. Quant au départ rapide, on peut l'estimer à l'aide d'une approximation de distance allant de très près à trois milles en un temps de 4, 5 ou 6 secondes.

Le cas est classifiable dans la catégorie Rencontre Rapprochée du premier type... en supposant que le lampadaire éteint lors de l'observation et lumineux lors de l'enquête n'était pas sujet à un effet de la lumière inconnue. Les mouvements bondissants, l'arrêt à cette distance et altitude, la grosseur réelle (2 pieds), le départ à grande vitesse et le changement de couleur permettent un degré d'Etrangeté de 5.

Le témoin ne s'est pas éterné sur le site lorsque j'ai attiré son attention sur de nombreux avions dans le ciel nocturne qu'il est souvent possible de voir à cet endroit. Il a affirmé qu'une comparaison est possible entre cette lumière et une petite lumière d'avion mais que celle qu'il a vue était tout près de lui et ne donnait pas du tout l'aspect des feux de position de ces avions. Le peu de temps entre l'observation et l'enquête, l'harmonie externe de l'événement (on le verra plus tard), la robustesse du récit devant l'objection et mon jugement d'ensemble me conduisent à attribuer un degré de probabilité de 4 à ce cas.

Le fait qu'un de mes étudiants observe un OVNI pendant un semestre de notre cours n'est pas un événement exceptionnel et cela s'est déjà produit. Des confrères, amis, parents, auditeurs, lecteurs me font des récits relativement à des événements récents depuis longtemps et l'histoire commence souvent par : " Justement,..."

D'autre part, ce témoin bénéficie d'un support externe : une période de plusieurs jours d'activité d'OVNI dans le monde entier battait son plein au moment de son observation. De

plus, un événement impliquant un OVNI que l'on décrit de manière très semblable se produisait à quelques heures de fuseau horaire près de Winnipeg. La partie d'un article paru dans La Presse du 25 octobre, que nous reproduisons ici, le montre bien :

" UN OVNI BRILLE DANS LE CIEL DE WINNIPEG

WINNIPEG (d'après CP) - Un pilote d'Air Canada et quatre employés de la tour de contrôle de l'aéroport de Winnipeg affirment avoir vu un objet brillant et rouge dans le ciel, au-dessus du quartier sud de cette ville du Manitoba, dimanche soir, 22 octobre 1978.

Un porte-parole d'Air Canada, M. Vern Prior, a déclaré que le pilote du vol Montréal-Winnipeg d'Air Canada repêra le premier l'étrange objet volant et attira l'attention de la tour de contrôle à ce sujet. Le pilote avisa simplement les contrôleurs de la présence d'une lumière rouge qui se trouvait à sa gauche, pensant qu'il pouvait s'agir d'un autre appareil dont la présence ne lui avait pas été signalée.

La tour de contrôle lui répondit qu'en effet on distinguait fort bien la lumière mais qu'elle n'était pas captée par leur radar, chose singulière.

L'objet disparut soudain de leur vue.

Pendant ce temps, des dizaines de citoyens du quartier au-dessus duquel se trouvait l'objet étaient précipitamment sortis de leur demeure après avoir entendu une première détonation. Regardant vers le ciel, ils aperçurent alors l'objet brillant et rouge, dont s'entretenaient alors le pilote et les contrôleurs au même moment, mais qui ignoraient les détonations. L'objet disparut au moment d'une deuxième et dernière détonation. "

UNE OBSERVATION A VALLEYFIELD LE 25 JANVIER 1967

SOURCE : PIERRE ROY
MARC LEDUC

Ce cas n'est pas très développé mais rejoint le minimum requis. Pierre Roy, qui collabore avec la Corporation dans la région de Valleyfield, a rejoint le témoin principal en remontant la rumeur de personne à personne. Le témoin principal était policier, en fonction le soir de l'observation, ainsi que le second témoin, policier lui aussi. Ce principal témoin, M. L. Simon, lui a raconté l'événement et a accepté de répondre au questionnaire d'enquête, en y ajoutant même un croquis géographique, illustrant l'OVNI, qu'il avait fait un peu après l'observation.

Pierre Roy a fait parvenir le tout à Marc Leduc avec lequel il correspond régulièrement. A la lecture des documents de l'enquête, certains points paraissaient ambigus, par exemple la durée par rapport à la vitesse, la grosseur apparente et la distance estimée. Marc Leduc communiqua par téléphone avec L. Simon, et celui-ci lui fit part de ses impressions sur ces points. Bien que la grosseur apparente soit déterminée, nous devons être prudents pour ce qui est de l'estimation de la vitesse et celle de la distance. Quant au second témoin, nous ne l'avons pas encore rejoint. Il a cependant signé le croquis fait par L. Simon en tant que témoin oculaire.

Le récit de l'événement a été résumé par le témoin principal de la manière suivante :

" J'aimerais vous raconter ce que j'ai vu le soir du 25 janvier 1967, à 22 H 12, rue Champlain, en face du Séminaire, à Valleyfield. J'étais en service en compagnie du constable C. Bougie, dirigeant la circulation. J'ai fait remarquer au constable que le ciel était très clair et que la lune semblait être accrochée au firmament. La température était de 38° F. Je me suis tourné du côté ouest en regardant le ciel.

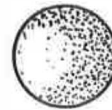
J'ai vu un objet lumineux d'une extrême clarté ayant la forme d'un globe au mercure. L'objet circulait du nord-ouest au sud-est et sa vitesse était celle d'un avion à réaction, à très haute altitude (rectification téléphonique). Le dessous de l'objet était plat et il paraissait y avoir un halo rouge tout autour. Cet objet laissait une épaisse fumée blanche qui s'échappait de l'arrière et s'allongeait sur une distance d'environ un demi-mille (incertain, au téléphone). Nous avons vu cet objet pendant environ une minute et quelque vingt secondes. (de 50 à 70 secondes, au téléphone)."

Le témoin compare la grosseur apparente de l'objet à celle de la lune visible ce soir-là, et du fait nous assumons que l'aspect de l'objet est bien celui dessiné. La forte luminosité de l'objet formant tout de même un ensemble d'apparence solide constitue un second point d'étrangeté.

Par la communication téléphonique nous avons appris que le témoin a perçu un ronronnement léger. Nous retenons aussi la présence du halo qui enveloppait l'objet. Nous estimons que l'Etrangeté devrait être fixée à 3; la valeur de 4 serait imprudente.

Nous attribuons une fiabilité de 4, c'est-à-dire que l'événement s'est probablement produit comme l'assure le témoin principal en se fiant à l'harmonie interne du rapport, l'assurance du témoin devant l'objection et l'inspection, le nombre de témoins supportant la version, et le jugement de 2 enquêteurs. Le type de cette observation est celui de Lumière Nocturne et non pas de Rencontre Rapprochée du second type, même si le témoin indique la possibilité d'un ronronnement, car c'est justement ce point que nous mettons rudement en doute et qui nous empêche de chiffrer l'Etrangeté à 4. Ce ronronnement était à peine perceptible dans un ensemble de bruits de moteur dans le parking et dans la rue.

Voilà donc un cas conservable, quoique étant juste à la limite. S'il était rejeté, ce ne serait pas parce qu'on l'aurait infirmé mais par manque d'information.



ATTENTION ...ATTENTION...ATTENTION...

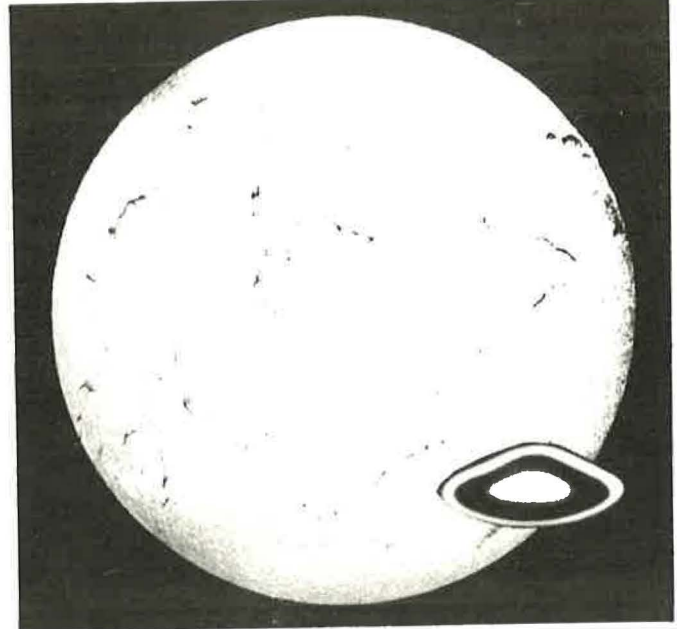
A l'attention de nos lecteurs/collaborateurs/membres et toute autre personne intéressée par les activités de la Corporation U.F.O - QUEBEC :

Nous avons appris de différentes sources que certaines personnes se présentaient comme étant des membres d'UFO-QUEBEC. Nous rappelons que, pour le moment, ne sont membres d'UFO-QUEBEC que les personnes dont le nom apparaît à la page 2 de la revue.

D'autre part, suite à certaines remarques faites par nos correspondants nous tenons à les rassurer: nous ne nous sentons ni lésés ni censurés d'aucune manière par Cablevision.

Nous rappelons que le nom de la Corporation UFO-QUEBEC est protégé par la loi et que toute usurpation du nom de la Corporation à quelle fin que ce soit, est passible de poursuites judiciaires et de dédommagements.

Phénomène U.F.O et Activité solaire



Wido Hoville

HISTORIQUE

Il y a quelques mois, en discutant du phénomène UFO avec un employé d'une compagnie d'électricité, lui-même impliqué dans la recherche sur les effets des orages solaires sur le réseau électrique, celui-ci m'avertit qu'il semblait y avoir une relation étroite entre le cycle solaire et la fréquence des vagues d'UFO's, ceci en se basant sur un graphique paru dans l'édition de "Science et Vie", numéro 679, page 69, de avril 1974. Depuis lors, j'ai entrepris une recherche concernant la relation possible entre le cycle solaire et le cycle d'activité UFO, spécialement en ce qui concerne les vagues.

L'étude qui suit ne constitue nullement quelque prétexte de ma part pour prouver coûte que coûte qu'il y a une telle corrélation, et devra plutôt être considérée comme un essai. Je ne suis pas un astronome, ni un spécialiste du soleil, même si j'ai appris énormément de choses sur notre astre depuis les derniers trois mois. Du côté UFO, cependant, je ne voudrais pas dire la même chose.

Au début de mon étude, j'étais surtout handicapé par un manque total d'informations sur le comportement solaire, mis à part certains renseignements précieux obtenus par la personne mentionnée ci-haut. J'ai cherché à y intéresser deux astronomes qui semblaient être intéressés par une telle étude, mais qui n'avaient pas le "temps" de me fournir des données.

Il fallait établir avec une certaine précision un graphique du cycle solaire avec les données de taches solaires, par jour, mois et année, et cela depuis les trente dernières années au moins. Pour ce faire, j'ai dû consulter environ 150 numéros de la revue "SKY & TELESCOPE", qui publie mensuellement le nombre de taches solaires par jour.

Grâce à l'information fournie par Monsieur François Chèvrefils, membre de la Société d'Astronomie de Montréal, j'ai finalement abouti à quelque chose. M. Chèvrefils est astronome amateur et spécialisé dans l'étude solaire, ce qui rendait ma recherche facile, car j'avais alors une personne qui pouvait me renseigner.

Ensuite, j'ai dû obtenir le nombre d'observations d'UFO's par jour, mois et année, depuis les derniers trente ans. Pour cela, j'ai communiqué avec mon collègue, le Dr David Saunders, avec lequel je maintiens un lien étroit depuis de nombreuses années. Saunders est un ancien membre de la Commission Condon et, aujourd'hui, est rattaché au Center for UFO Studies, du Dr Hynek. Le docteur Saunders était la seule personne qui pouvait me fournir les renseignements concernant l'activité UFO grâce à son étude du UFO-Catalogue qui contient au-delà de 60 000 cas.

D'ailleurs, Saunders me confirmait qu'à sa connaissance aucun chercheur ne s'était aventuré dans cette recherche et il m'encourageait à l'entreprendre car lui-même avait, d'après les dires de sa lettre, déjà soupçonné une relation entre les vagues d'UFO's (cycle de 61 mois) et le cycle solaire de 11 années. Il m'avertit cependant qu'une comparaison entre les deux cycles ne serait pas conclusive parce que nous avions seulement 30 années de recherche UFO à notre disposition, ce qui rendait, d'après lui, toute étude difficile.

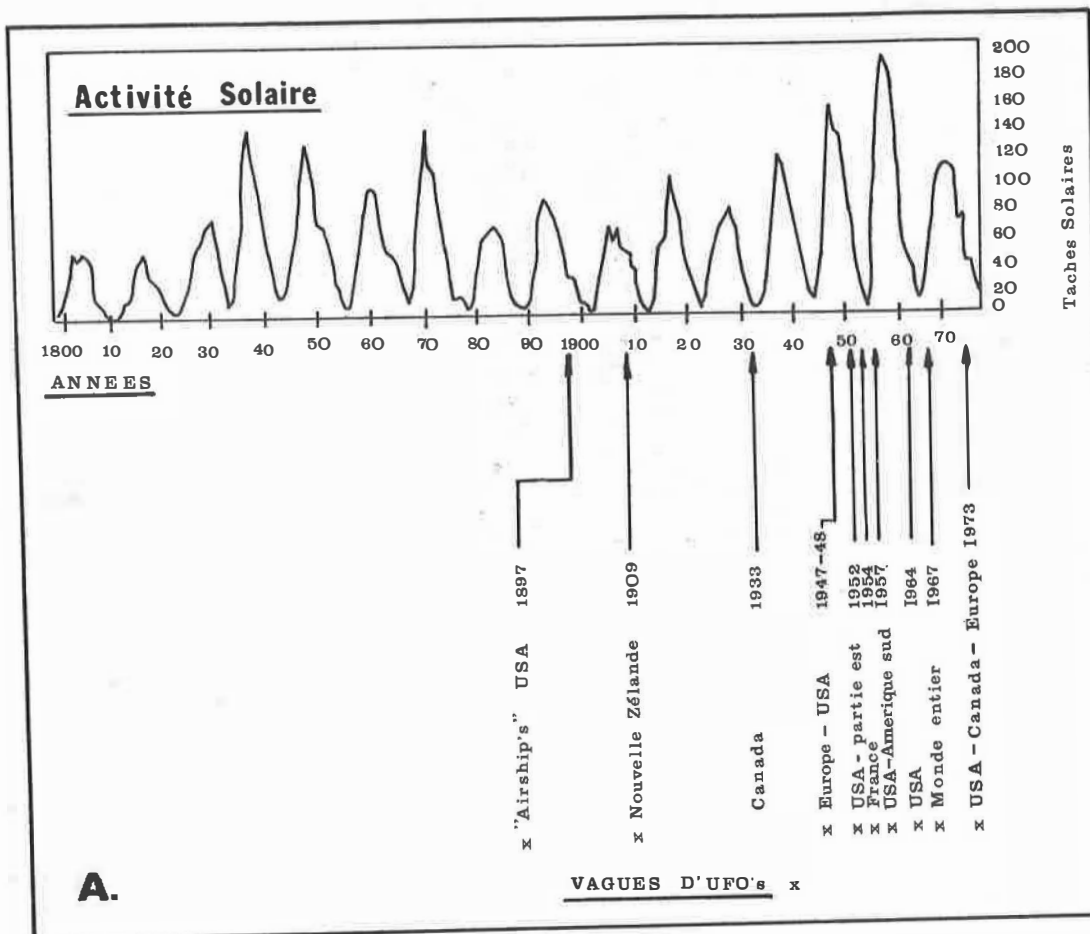
En faisant cette remarque, il oubliait que nous avons au moins deux grandes vagues bien documentées dans nos archives, celles de 1897 et de 1909, ainsi qu'un certain nombre d'observations en 1933. Je parle ici de la vague des "airships", aux Etats-Unis, et celle de la Nouvelle-Zélande, plus les observations de 1933, au Canada.

J'ai établi 4 graphiques, comme suit :

- Graphique A : Activité solaire de 1800 à 1977, vis-à-vis des vagues d'UFO's.
- Graphique B : Activité solaire de 1947 à 1977 vis-à-vis de l'activité UFO, statistiques de Saunders.
- Graphique BI : Activité solaire de 1964 à 1977 vis-à-vis de l'activité UFO. Statistiques "Observations Non-météorologiques", du Centre National de Recherche, à Ottawa (C.N.R.).
- Graphique C : Activité solaire de 1940 à 1977 vis-à-vis de l'activité UFO. Statistiques Claude Poher.
- Graphique D : Activité solaire de 1940 à 1977, vis-à-vis de l'attraction planétaire (Jupiter, Terre, Vénus) combinée ("Tidal Height") normalisée, vis-à-vis de l'activité UFO.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ...

AFIN DE NOUS FACILITER LA TACHE ET DE REDUIRE NOS DEPENSES, NOUS DEMANDONS A TOUS NOS CORRESPONDANTS DE BIEN VOULOIR JOINDRE A LEURS ENVOIS UNE ENVELOPPE AFFRANCIE POUR LA REPONSE. LES FRAIS POSTAUX ONT ATTEINT DES NIVEAUX PROHIBITIFS.



GRAPHIQUE A

Ce graphique illustre l'existence d'une certaine corrélation entre l'activité UFO vis-à-vis du cycle solaire. En effet, mis à part la vague de 1947, vague qui était en majeure partie due à la grande publicité apportée au cas Arnold, et aussi parce qu'elle se trouve au début de l'ère nouvelle des UFO's, on peut constater qu'effectivement l'activité UFO (surtout les vagues en grand nombre) est absente au moment du point maximum de l'activité solaire, c'est-à-dire au moment où on observe le nombre maximum de taches solaires par an.

Non seulement les vagues récentes d'UFO's, mais aussi la vague des "airships" en 1897 et la vague de Nouvelle-Zélande en 1909, ainsi qu'un certain nombre d'observations canadiennes en 1933, semblent respecter cet ordre des choses.

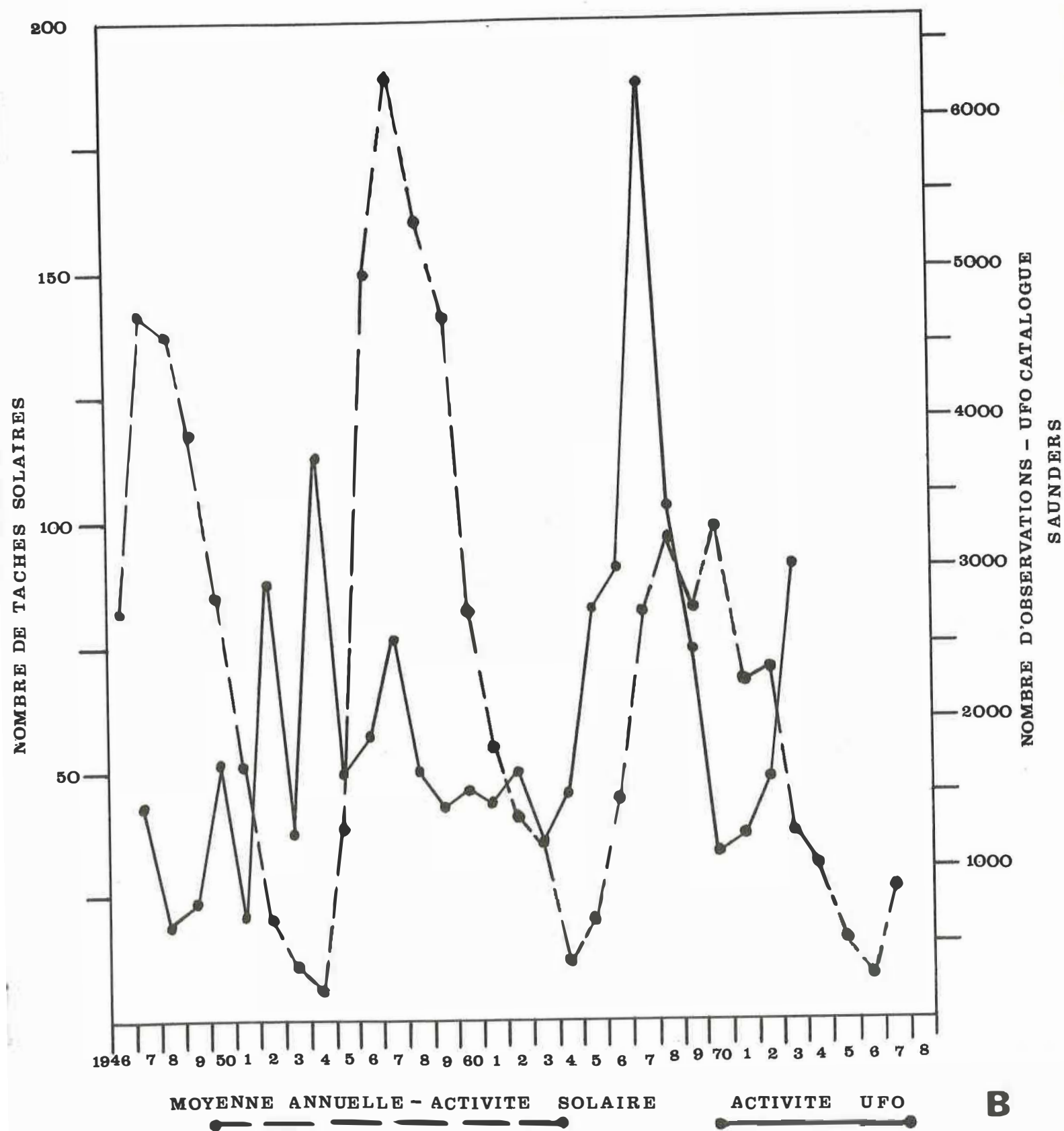
En plus, on peut facilement constater, à l'aide des graphiques qui suivent (B, C, D) qu'il semble que l'activité accrue d'UFO soit omniprésente, soit juste peu avant (de 1 à 3 années), et dans certains cas, peu après le cycle maximum du soleil. Il faut préciser ici que le cycle solaire est d'environ 11 ans. Le maximum a lieu en 1947, 1957-1958, 1970; le prochain cycle est prévu pour 1981, mais dû au rare alignement planétaire en 1982, il faudra s'attendre à ce que l'activité solaire atteigne son maximum durant cette année.

GRAPHIQUE B

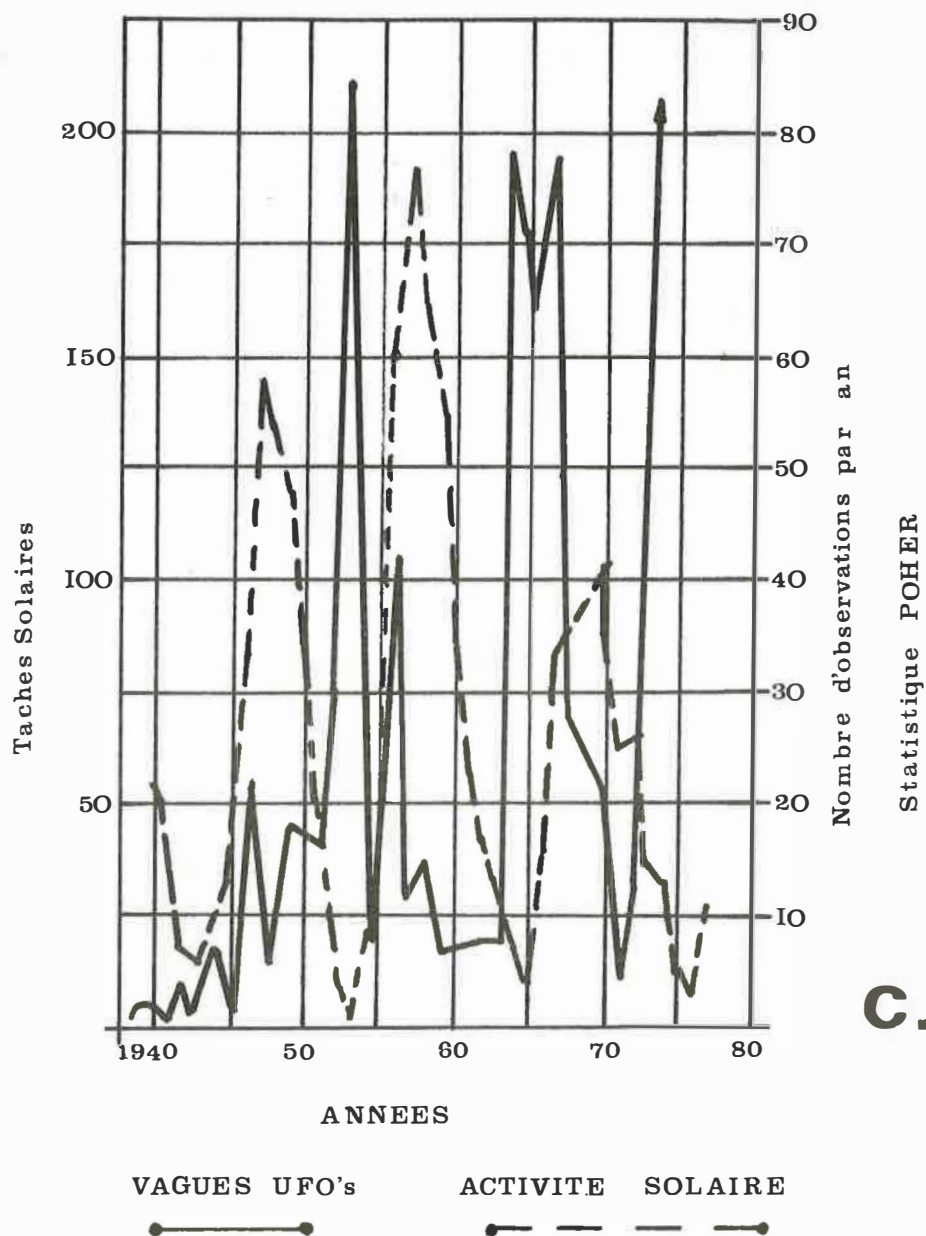
Ce graphique indique de façon plus précise la corrélation entre le cycle solaire et les observations d'UFO's. Il y a cependant un fait qu'il ne faut pas négliger, c'est la présence d'une vague, au moins pour 1947 et 1957, au moment même du maximum solaire.

Mais ce phénomène pourrait être dû au fait même que la vague de 1947, elle, est due à la grande publicité donnée au cas Arnold, et celle de 1957 au fait que c'est l'année où le premier satellite artificiel, le "Sputnik", a été lancé.

D'ailleurs, Saunders indique, dans son exposé sur le phénomène des vagues ("CUFOS Conference" de 1976, pages 231 et 232 : A Spatio-temporal Invariant for Major UFO Waves) que ces deux vagues sont probablement dues à une certaine publicité tapageuse. Ce qui est important à noter, c'est que l'activité UFO est relativement faible au moment du cycle maximum du soleil et vice-versa, les grandes vagues d'observations semblent tomber au moment où il y a une faible activité solaire ou durant la période d'abaissement du nombre de taches solaires. Cette corrélation est d'autant plus prononcée quand on consulte le graphique C qui contient la statistique Póher de France (on peut raisonnablement supposer que la publicité Arnold 1947 et Condon 1967-68 est moindre en Europe qu'aux Etats-Unis).



B



Comparaison entre le cycle solaire et la statistique UFO de Claude Poher (Voir SCIENCE ET VIE, No 679, avril 1974, page 69)
 Il s'agit des observations françaises de 1940 à 1973, comme dans le graphique B (Statistiques Saunders). On constate qu'il existe un parallélisme très net entre les observations françaises et celles effectuées dans le reste du monde. Il en est d'ailleurs de même pour la corrélation avec l'activité solaire.

CATALOGUE

Le CATALOGUE UFO-QUEBEC est une compilation systématique et abrégée des rapports d'observations d'objets volants non identifiés (ou identifiés, après enquête) recueillis par les membres de la Corporation UFO-QUEBEC, ou par leurs collaborateurs et correspondants, et sur lesquelles nous avons mené une enquête.

Dans les cas d'objets volants identifiés après enquête, une explication sommaire accompagne la description du cas analysé.

Les observations consignées dans ce catalogue sont classées d'après la date de l'observation. Afin de rendre ce catalogue accessible à l'échelon international, et afin d'en faciliter la lecture, nous avons adopté :

- 1) l'emploi des sigles U.F.O (pour Unidentified Flying Obj) et I.F.O (pour Identified Flying Object)
- 2) une typologie des cas similaire à celle employée par le Dr. J. Allen Hynek.

UFO-QUEBEC

ORIGINES DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS

Les rapports d'observations d'UFOs nous proviennent de différentes sources :

- les collaborateurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale.
- les groupes et organisations ufologiques internationaux.
- organismes civils et gouvernementaux (C.N.R)
- du public en général
- des médias d'information.

DEFINITION DES OBSERVATIONS D'UFOs

" Tout phénomène anormal - le plus souvent aérien - qui ne peut être attribué à un objet connu et conventionnel, à cause de son apparence, de son comportement et de ses effets, et ce après enquête. "

CODE DE CLASSIFICATION DES OBSERVATIONS

Les observations sont classées et codées d'après une typologie mise au point par le DR. J. Allen Hynek: des initiales (d'après les termes anglais)

NL : Nocturnal Light (Lumière Nocturne): lumières distantes dans le ciel nocturne, qui résistent à toute explication conventionnelle (étoiles filantes, avions, ballons, phénomènes atmosphériques, etc.)

DD : Daylight Disc (disque diurne) A noter que J. Allen Hynek place dans cette catégorie certains objets observés de jour mais qui ne sont pas des disques.

RV : Radar Visual (observation radar et visuelle) : UFOs observés ou détectés par radar et observés en même temps par des témoins.

CE-I : Close Encounter of the First Kind (Rencontre rapprochée du premier type, ou de la première catégorie): UFOs observés dans un rayon de moins de 180 mètres.

CE-II: Close Encounter of the Second Kind (Rencontre rapprochée de la deuxième catégorie) : observation du type CE-I, avec en plus des traces physiques au sol et dans l'environnement, ou encore des effets physiologiques sur le témoin, ou les deux à la fois.

CE-III : Close Encounter of the Third Kind (Rencontre Rapprochée de la troisième catégorie) : observation de type CE-I mais avec observation des occupants ou contact avec des humanoïdes.

INDICE D'ETRANGETE

Par définition, c'est la degré d'étrangeté d'un rapport d'observation, à l'intérieur de son type de classification. Dans l'énumération des faits ou des éléments résistants à une explication banale, nous appliquons une cote d'après les caractéristiques suivantes :

mouvement - effets - luminosité - trajectoire - traces - couleurs - altitude - comportement intelligent - formes - distance - photo(s) - et autres...

La cote, à son minimum, vaut : 0
à son maximum : 10

S'il n'y a rien d'étrange dans le cas, il est noté 0, car l'événement a une explication normale.

S'il s'agit d'un fait absolument extraordinaire, il est coté: 10.

La cote 3 ou 4 : seuil de rejet ou d'acceptation pour une étude ultérieure.

INDICE DE PROBABILITE

Par définition, c'est le degré de probabilité qu'un événement ait bien eu lieu tel que décrit.

Dans l'énumération des faits ou des éléments rendant crédible et exact le récit, nous attribuons une cote à un cas, d'après les caractéristiques suivantes :

nombre de témoins - cohésion interne du rapport - cohésion externe du rapport - tournure - jugement de l'enquêteur - estimation de deux ou trois enquêteurs - tests - autres...

Si le cas mérite 0 il est rejeté ; il n'inspire aucune confiance.

Si le cas mérite 10, il est absolument fiable.

En pratique, nous conservons les cas qui atteignent ou dépassent l'indice 3.

Sauf exceptions, les cas consignés dans le Catalogue UFO-QUEBEC, concernent des observations faites dans la Province de Québec et dans le reste du Canada.

DATE	HEURE	DUREE	ETRAN.	PROB.	TYPE	UFO.s	TEMOINS	LIEU
juin 75	14H00	10 MN	4	5	DD	2?	4	STANBRIDGE-STATION BEDFORD
mi-avril 78	00H30	3 MN	6	7	NL	1	4	ST. SAUVEUR QUE.
fin juillet 78	16H30	1MN	4	5	DD	1	2	ST GERMAIN DE GRANTHAM
20.11.78	4H30	90 SEC.	4	5	NL	1	2	ST PLACIDE.

Le témoin principal voit une boule ,comme une très grosse étoile, qui se balance doucement. Il appelle trois autres témoins qui constatent aussi la présence de l'objet insolite. Plus tard, le témoin voit apparaître un autre objet, dans la même direction, de forme elliptique, avec la partie supérieure plus élevée que le dessous. L'objet avait la taille apparente d'un pamplemousse tenu à bout de bras. Il était lumineux, opaque, avec un diamètre de 14 à 15 pieds. Avant de disparaître, il arrêta sa course pour osciller légèrement.

DOSSIER: WIDO HOVILLE

Quatre témoins ont aperçu un objet en forme de gros cigare, avec au centre, une chaîne de cinq lumières brillantes. L'objet se déplaçait sans bruit et longeait le Mont St Sauveur au-dessus des pentes de ski. Il avait la taille apparente d'une prune tenue à bout de bras. L'UFO était à environ 2000 pieds de distance et pas plus haut que 500 pieds. Les lumières autour de l'objet étaient vertes et rouges. L'objet semblait tourner sur lui-même.

SOURCE: YVES CHARTIER

DOSSIER: WIDO HOVILLE

En se promenant avec sa femme, le témoin a vu un objet en forme de soucoupe, surmonté d'un dôme. L'UFO était un peu plus petit qu'un dix cents tenu à bout de bras. Il se voyait distinctement, semblait réfléchir la lumière, était de couleur or et n'émettait aucun bruit. Aperçu au-dessus d'une maison mobile, l'objet montait dans le ciel, virait ensuite dans un angle de 90 degrés pour disparaître ensuite vers l'est. Le témoin a vu ce qui pouvait être des hublots.

SOURCE: ROLAND P.

DOSSIER: WIDO HOVILLE

L'objet en forme d'oeuf a été aperçu sur la route 344 près de St Placide. (Forme d'oeuf allongé). Il se trouvait environ à 500 mètres. Il était lumineux, orange, jaune. L'UFO est devenu plus lumineux avant de disparaître. Au cours de l'observation l'objet s'est arrêté deux fois. La disparition a été brusque et soudaine (comme si on éteignait une lumière).

SOURCES: ROBERT CHARTIER ET

FRANCOIS MARCIL

DOSSIER: WIDO HOVILLE.

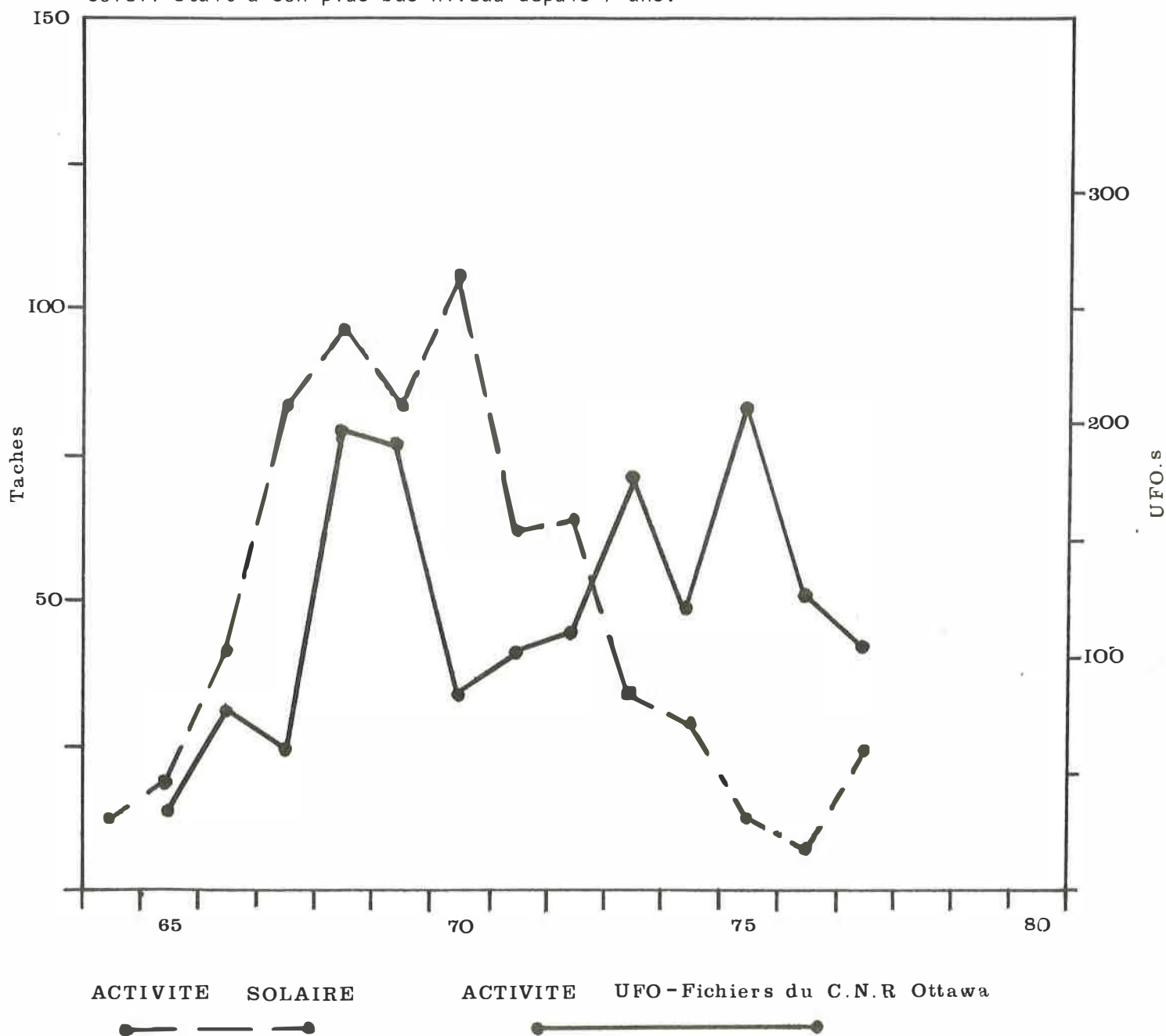
DATE	HEURE	DUREE	ETAN.	PROB.	TYPE	UFO.s	TEM.OINS	LIEU
31.08.78	21H30	2HRS	8	8	LN	1	8	LAC CLAIR (LA MACAZA)
Huit témoins (trois enfants et cinq adultes) remarquent un serpent multicolore qui se déplace à grande vitesse. A l'arrêt, l'objet apparaît comme très rond, semblable à une assiette avec une dizaine de petits cercles, de couleur brillante multicolore. Cet objet est très brillant et se déplace en zigzagant dans une trajectoire triangulaire. Le grand cercle tournait de gauche à droite alors que les petits cercles tournaient lentement de droite à gauche. A intervalles réguliers (environ toutes les 5 à 6 secondes) une lumière rouge passait devant le disque, disparaissait dans le bas pour réapparaître dans le haut. Objet à très haute altitude, observé avec des jumelles. SOURCE : ROGER BOUCHARD DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE								
30.09.78	0H30	2-3 SEC.	5	5	LN	7-8	2	BELOEIL (QUE.)
Postés en observation, les deux témoins voient plusieurs points lumineux, 7 ou 8, plonger en glissant vers l'horizon, dans un silence total. Dans l'ensemble le phénomène était assez peu lumineux. Formation vue sous un angle maximum équivalent à celui de la lune (plus ou moins 0,6 degrés). Le phénomène fut aperçu près des Pléiades. SOURCE: JEAN-LOUIS BLAQUIERE PHILIPPE TOURNIER.								
31.10.78	16H50	10MN.	4	4	DD	1	1	MONTREAL (QUE.)
Le témoin qui voyageait en direction de l'Est, voit un objet qui brillait, reflétant les rayons du soleil. Le dessus de cet étrange objet, qui avait la forme d'une goutte d'eau, était blanc et la base de couleur foncée. Cet objet se déplaçait de l'est vers l'ouest, et se situait, au moment de l'observation en direction nord, à 45 degrés d'élévation. Semblait être à haute altitude. SOURCE : MICHEL BIENVENU								
31.10.78	22H15	4-5 SEC.	4	4	LN	formation 2		BELOEIL (QUE.)
Deux témoins qui observaient le ciel voient une formation de plusieurs UFOs qui venait de l'est, passer au zénith en direction de l'ouest, subitement changer de trajectoire en bifurquant vers le sud-ouest. Cette formation se déplaçait à haute altitude et à très grande vitesse. SOURCE : PHILIPPE TOURNIER DOSSIER: PHILIPPE BLAQUIERE								

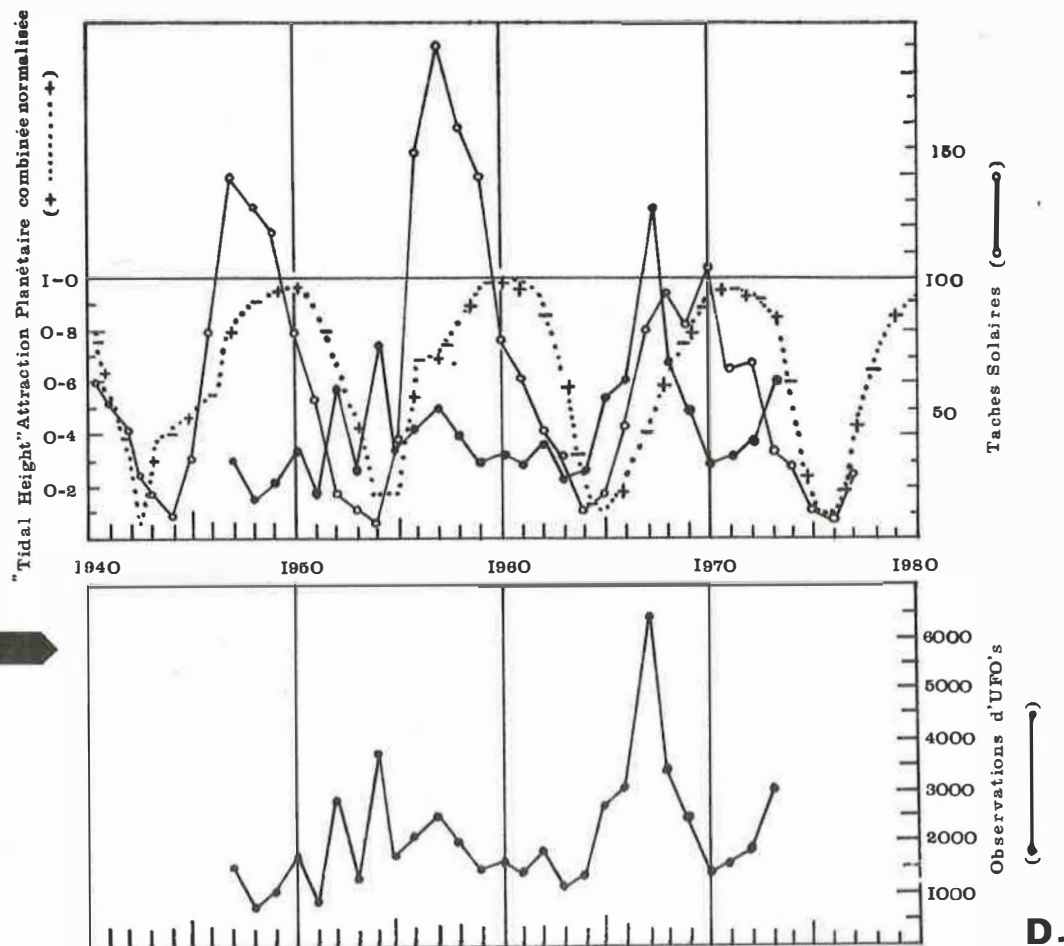
DATE	HEURE	DUREE	ETRA.	PROB.	TYPE	UFO,s	TEMOINS	LIEU

1.11.78	22H15	3 SEC.	5	5	LN	1	1	BELOEIL (QUE.)
Une boule est apparue subitement.Elle avait l'aspect d'une tache lumineuse,à peu près circulaire ,d'aspect vert-jaune,auto-lumineuse et translucide,bordée d'un fil jaune lumineux.Aucun " objet " visible à l'intérieur.Cette boule change de direction dans un angle total réel de 120 degrés.Lors du virage,une ligne rouge est apparue sur la partie frontispice.Cette ligne s'élargissait et s'intensifiait en devenant rouge flamboyant alors que son diamètre apparent est égal à som maximum,à celui de la lune. Disparaît en trois secondes en direction ouest-sud-ouest.L'objet est passé au sud de Montréal. SOURCE : PHILIPPE TOURNIER DOSSIER: PHILIPPE BLAQUIERE								
3.11.78	16H40	3 MN	7	7	DD	1	4	MARIEVILLE
Quatre témoins roulent en direction est sur l'autoroute des Cantons de l'Est,environ deux kilomètres après le poste de péage de Marieville.Le premier témoin, assis sur la banquette avant,voit du côté gauche,dans le haut du pare-brise,un objet triangulaire gros comme un petit avion Cessna.L'ovni est en vol parallèle avec l'auto qui se déplace environ à 100 KMH pendant trois minutes.L'objet accélère subitement et disparaît au loin à très grande vitesse . SOURCE : PATRICK VAN DOORN DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE								
9.11.78	17H50	3 SEC.	5	5	LN	1	2	LONGUEUIL
Au soleil couchant,par un beau ciel clair ,deux témoins voient un disque ovale lumineux blanc uniforme,se déplacer en ligne droite en direction du sud-ouest vers Montréal.les témoins remarquent une légère trainée lumineuse blanche qui suivait l'objet.Cet objet se déplaçait à basse altitude,à très grande vitesse,et sans bruit.Il a disparu à l'horizon.Au début de l'observation : diamètre d'une demi-lune,et au plus près, diamètre apparent d'une pleine lune. SOURCE : LUC LAFRENIERE								
16.11.78	17H56	1-2 MN	4	4	LN	2	2	DESLISLE (QUE)
Sur une route,entre Délisle et St. Nazaire (Lac ST.Jean),deux témoins voient deux paquets de lumières qui se déplaçaient lentement au dessus des champs à environ 300 mètres d'altitude,dans une formation précise,qui est restée la même pendant toute la durée de l'observation.Chaque groupe était composé de deux lumières en position verticale,celle du haut était blanche,fixe,et au dessous un feu vert clignotant.A la base se situaient quatre lumières rouges clignotantes.Il y avait une trentaines de mètres entre ces deux groupes de lumières.Le témoin a arrêté sa voiture et le phénomène a décrit un cercle pour venir passer au dessus des deux témoins qui n'ont rien entendu.L' " objet " a disparu au dessus d'un boisé en direction d' Alma. DOSSIER : PHILIPPE BLAQUIERE.								

On remarque presque les mêmes caractéristiques que sur le graphique B. Le Centre National de la Recherche, à Ottawa a cependant des données disponibles qui ne remontent que jusqu'à 1965. Durant les années 1968 et 69 on note aussi l'effet de " publicité " dû à la publication du rapport Condon, ainsi qu'une déclinaison rapide, en 1970, année du maximum d'activité solaire.

On peut aussi remarquer que la vague de 1973 a eu lieu au moment même où le soleil était à son plus bas niveau depuis 7 ans.





Graphique D :

Comparaison entre le cycle solaire, l'attraction planétaire combinée normalisée (" tidal height ") Jupiter, Vénus et Terre, ainsi que les cycles d'observation d'UFO's.

(La variation de l'attraction combinée est calculée d'après la position planétaire, au moment du point de proximité de la planète Jupiter et de la Terre et de Vénus, soit en position de conjonction (ou opposition) (ligne interrompue) comparée avec le nombre de taches solaires (ligne solide) depuis 1940. (D'après Wood K. D., NATURE, 240, 91 ; 1973).

L'attraction planétaire combinée semble avoir une grande influence sur le comportement du soleil, c'est-à-dire sur la production des taches solaires, car il est évident que les deux cycles vont de pair.

Le phénomène UFO (vagues d'UFO's) semble faire partie de ce mécanisme planétaire ou solaire.

L'activité UFO maximale se situe au moment même où les deux courbes (taches solaires et attraction planétaire combinée) atteignent leur plus bas niveau.



**ABONNEZ
VOUS**

CONCLUSIONS:

Après avoir étudié ce dossier, on peut se demander si la corrélation entre le cycle solaire et les vagues d'UFO est accidentelle. Il ne semble pas que cela soit le cas. Le comportement du phénomène UFO indique que son mécanisme est directement dépendant de notre environnement planétaire ou solaire, ce qui indique aussi que le phénomène que nous étudions est plus près de la réalité physique que du phénomène psychique.

D'autres études sont nécessaires pour clarifier, par exemple, le fait suivant: le cycle d'activité des UFOs dépend-t-il uniquement du cycle solaire (taches) ou existe-t-il aussi une relation avec l'attraction planétaire comme noté plus haut, puisque les deux cycles, solaire et attraction combinée de Jupiter, de la Terre et de Vénus vont de pair.

Dans un numéro récent du magazine EST-WEST, on développe une nouvelle hypothèse pour expliquer l'origine ou plutôt la cause du phénomène UFO.

Cet article est basé sur les études effectuées par le Dr. Michael Persinger qui est un psychologue en recherche scientifique à l'Université Laurentienne de Sudbury, et son assistante Gyslaine F. Lafrenière. Les deux chercheurs ont publié un ouvrage intitulé SPACE-TIME TRANSIENT AND UNUSUAL EVENTS (Nelson Hall). L'article a pour titre " A Natural Explanation for Close Encounters " (Une explication naturelle des rencontres rapprochées).

Dans cette étude on fait la suggestion que 85% des Cas du type Rencontres Rapprochées pourraient être expliquées de la manière suivante:

Durant les orages électromagnétiques intenses du soleil, au moment de l'apparition des taches solaires (par exemple le 2 août 1972) des quantités massives de particules sont entraînées dans l'espace interplanétaire. Quand ces nuages denses de particules entrent en collision avec le champ électromagnétique de la Terre, on peut noter des oscillations du champ. Pendant plusieurs jours, après un tel orage, les systèmes électriques et magnétiques de la Terre montrent des variations. Ces mouvements (oscillations) peuvent contribuer, à grande échelle, à l'apparition de certains phénomènes à la surface de la terre.

Par exemple: si le gradient du champ électromagnétique atteint une valeur suffisante pour l'ionisation de l'air ambiant (de façon similaire à la foudre en boule) un observateur se trouvant à proximité de ce champ pourrait croire à l'approche d'un UFO.

On donne comme exemple les jours qui ont suivi l'orage du mois d'août 1972, surtout le 10 août 1972 quand des boules multicolores ont été observées dans plusieurs parties de l'Ouest des Etats Unis et du Canada (on peut se demander pourquoi pas dans le reste du monde (?)). Disons tout de suite que la mini-vague de 1972 a duré la plus grande partie de l'année et avait commencé bien avant le 2 août 1972 (voir Janvier et février de cette même année, au moment où il y avait absence d'orages magnétiques majeurs du soleil, en dehors de son activité " régulière " durant son cycle de 11 ans).

"Les orages ont-ils induit des " grumeaux " de flux électromagnétiques à partir du vent solaire, qui tout en frappant l'atmosphère supérieure, auraient produit de l'énergie et du plasma visible ? Deux jours plus tard, des témoins situés en Alberta ont observé un objet métallique ayant des ailes courtes et épaisses, et le 19 août commença une des plus importantes vagues d'observations aux U.S.A..." Voilà ce qu'affirment les auteurs de l'article: à noter que la vague de 1972 fut tout à fait mineure. Les auteurs de l'article continuent :

" Des objets qui émettaient de la lumière ont été observés. On a vu atterrir des engins en forme de ballon de football dans des champs... On suggère également de l'éjection majeure de protons lors d'une éruption de taches solaires le 7 juillet 1966 et la vague de choc interplanétaire du 28 septembre 1967 ont pu déclencher des événements UFO majeurs ".

L'hypothèse est certainement très intéressante et je recommande la lecture de leur livre. Cependant, cette théorie n'explique pas toutes les observations d'UFOs. Elle ne peut s'appliquer qu'à une infime partie des observations et il me semble que le chiffre de .85% est exagéré.

La personne qui m'a suggéré d'entreprendre cette étude a pour sa part émis une autre hypothèse que je vais élaborer

ici. Si l'interaction du soleil et de l'activité UFO est prouvée, il faudra alors vérifier une autre possibilité, à savoir si l'activité UFO augmente lors des orages solaires majeurs durant le cycle d'activité faible du soleil, au moment où il y a des éruptions anormales de taches, comme ce fut le cas en août 1972. La théorie serait la suivante : si durant le cycle d'activité accrue du soleil, on constate que les UFOs évitent notre environnement planétaire, il est plus que probable que ces mêmes UFOs devront chercher à se mettre à l'abri du vent solaire lors d'éruptions majeures dans la partie d'activité creuse du soleil. Ils se réfugieront dans le champ électromagnétique terrestre (étant de " retour " à ce moment là...) et ceci résultera en une vague d'observations et surtout des atterrissages en grand nombre (comme en août 1972).

Les deux chercheurs de l'université Laurentienne ont oublié qu'il fallait d'abord entreprendre une étude poussée du phénomène UFO, en corrélation avec le cycle solaire, avant de sauter aux conclusions hâtives quant à la cause du phénomène. S'ils avaient entrepris une telle étude leurs conclusions auraient été certainement très différentes.

Si leur théorie était vérifiée les UFO devraient être observés surtout durant les années du cycle accru du soleil et non, au contraire, quand son activité est au plus bas.

L'absence d'une vague d'observations mondiale durant la semaine du 2 août 1972 démontre que la théorie des deux chercheurs ne peut s'appliquer pour expliquer 85% des cas de RR.

En plus, cette théorie ne fait pas mention non plus des " plasmas en forme d'humanoïdes " qui ont été souvent observés dans les cas d'atterrissage.

On s'explique mal, par ailleurs, l'existence d'une forme lumineuse (genre foudre en boule) ayant l'aspect métallique, avec des ailes. L'hypothèse de mon chercheur semble plus appropriée mais on devra entreprendre une étude supplémentaire, basée sur sa théorie avant d'affirmer quoi que ce soit.

En me basant sur cette théorie j'ai entrepris une étude partielle pour l'année 73-74 qui était une année majeure d'observations. Pour ce faire j'ai comparé l'activité UFO avec l'activité solaire en utilisant les données (nombre de taches) jour par jour durant toute la vague UFO.

On peut constater ceci (cela s'applique pour fin 73 et début 74, la vague UFO débuta au jour et au mois près au moment où l'activité solaire était à son plus bas niveau depuis les sept années avant 1973) : au moment de la vague, qui était mondiale, il n'y avait ni éruption majeure de taches, ni activité accrue du soleil.

L'activité des taches était en moyenne, par mois, comme suit :

OCT. 73	30 taches solaires	début de la vague U.S.A
NOV. 73	24 " "	" " CANADA
DEC. 73	20 " "	" " "
JAN. 74	27 " "	" " "
FEV. 74	25 " "	" " EUROPE

Les seuls jours où il y eut vraiment une activité accrue du soleil (augmentation du nombre de taches) furent les 2, 3, 4 et 5 septembre 1973 avec 129, 135, 127 et 108 taches par jour. De là à prétendre que la vague de 1973, en se basant sur les mêmes arguments, qui débuta un mois plus tard (c'est à dire vers la mi-octobre, résultat de l'activité accrue du soleil du 2 au 5 septembre 1973, relève de la pure spéculation.

Nous reviendrons sur cette étude dans un prochain numéro. J'invite les lecteurs à faire des commentaires ou des critiques appropriées afin de susciter une saine discussion.

***** REFERENCES

- * SCIENCE ET VIE, No 679, avril 1974, page 69
- * SKY AND TELESCOPE, revue astronomique américaine
- * CATALOGUE UFO, Dr David Saunders
- * OBSERVATIONS NON METEORITQUES, Conseil National de la Recherche, Institut Herzberg, Section Sciences Planétaires
- * STATISTIQUES DE Claude Poher, Vagues françaises de 1940-1973
- * EAST WEST JOURNAL, Février 1979, page 42
- * " NATURE ", K.D.Wood, No 240, 1973, page 91.

INFORMATIONS



C.A.U.S CONTRE U.S.A.F

UN NOUVEAU PROCES DES SOUCOUPES VOLANTES ?

AU NOM DE L'ACTE SUR LA LIBERTE D'INFORMATION, C.A.U.S (CITIZEN AGAINST U.F.O SECRECY)
 INTENTE UNE POURSUITE JUDICIAIRE CONTRE L'ARMEE DE L'AIR DES ETATS-UNIS. SON BUT :OBTENIR
 LA DIVULGATION DES DOSSIERS CONCERNANT DES CAS DE RECUPERATION D'EPAVES D'U.F.Os ECRASES
 ET DE LEURS OCCUPANTS.

Ceci est une opinion éditoriale, tout à fait personnelle et qui n'engage que moi-même. L'article qui suit est une traduction condensée d'un papier intitulé CAUS TO FILE LAWSUIT AGAINST THE AIR FORCE, paru dans le numéro 129 (août 1978) de THE MUFON UFO JOURNAL. C'est, à mon avis, l'information la plus importante qui soit parue depuis plusieurs années. Ne nous le cachons pas, depuis quelques années maintenant l'ufologie végète ou a pris des tournants dangereux. Plusieurs groupes et chercheurs ont commencé à flirter avec des domaines différents comme la parapsychologie voire l'occultisme, introduisant une suspecte odeur de soufre dans un domaine que nous aimerions voir abordé de la manière la plus scientifique possible. Pendant que les Européens se préoccupent beaucoup de leurs théories fumeuses, se complaisent parfois, au niveau individuel dans un nombrilisme de mauvais aloi, se querellent comme chien et chat autour de théories plus folles les unes que les autres, les choses importantes, une fois de plus se passent aux Etats-Unis. L'Amérique a subi le choc du Watergate. Les agences de renseignements ont été mises sur la sellette (au Canada aussi d'ailleurs). Le public n'est plus aussi crédule, on ne peut plus lui raconter n'importe quoi, et des hommes courageux exigent une information souvent cachée sous de curieux prétextes officiels. Nous voulons savoir. Nous avons le droit de savoir. C'est pourquoi s'il y a la moindre chance d'arracher des informations importantes à ceux qui la cachent, il me semble qu'on ne doit plus hésiter. Je n'ai jamais beaucoup cru aux histoires et bruits divers qui couraient à propos de disques volants qui s'étaient écrasés et dont on aurait retiré les cadavres d'humanoides. Devant le dossier exemplaire que les gens du CAUS ont rassemblé, mon scepticisme naturel a été ébranlé. C'est pourquoi je crois maintenant que cette affaire mérite d'être prise au sérieux, d'être suivie de très près. Les soucoupes volantes, une rêve éveillé ? Tiens donc... Il va y avoir des réveils brutaux pour certains

NORBERT SPEHNER

C.A.U.S (Citizen Against U.F.O. Secrecy) est un groupe à but non lucratif, fondé dans le but d'obtenir que tous les dossiers gouvernementaux, concernant les UFOs, soient rendus publics afin que la communauté ufologique, et le grand public en général puisse en prendre connaissance. Le groupement a décidé d'intenter des poursuites judiciaires contre l'Armée de l'Air des Etats-Unis au nom du FREEDOM OF INFORMATION ACT (F.O.I.A). Le but principal de cette action en justice est de prouver que l'USAF (ou des éléments de celle-ci) a en sa possession un véhicule extraterrestre écrasé lors d'un incident datant de la fin des années 1940, près de la frontière du Texas et du Mexique.

Le CAUS a entamé les poursuites au cours du mois de décembre 1978, au moment où " le fer était encore chaud ", c'est à dire au moment même où la CIA (Central Intelligence Agency) doit rendre accessible un grand nombre de documents relatifs au problème des UFOs. Ceci, suite à une autre action en justice du GSW (Ground Saucer Watch) contre la CIA, toujours au nom de la liberté d'information, action qui a été gagnée par la GSW grâce à un jugement favorable d'une cour du district de Washington, D.C., qui a ordonné la remise immédiate de tous les documents pertinents que la CIA avait en sa possession.

En août 1978, la CIA a fait savoir qu'elle avait " localisé " 1000 pages de dossiers relatifs aux UFOs. Depuis lors, le procureur de la CIA a indiqué que l'Agence avait découvert d'autres documents (au-delà de 10 000).

Suite à ce succès éclatant (et dont les retombées sont pour le moins spectaculaires) le CAUS a réclamé de la CIA qu'elle dévoile tous les documents concernant l'incident de la soucoupe qui s'est écrasée et dont l'épave aurait été récupérée. La CIA a répondu que cette affaire concernait l'USAF et que c'est elle qu'il fallait solliciter.

Le CAUS avait déjà fait une demande (au nom de l'acte sur la liberté d'information) afin d'obtenir un certain nombre de dossiers concernant l'objet accidenté (en juillet 78). Deux officiers de l'USAF, en retraite, servaient de témoins (pour avoir participé à l'incident en question) L'un des deux officiers était un ancien colonel de l'USAF, chargé de la sécurité et de la protection du lieu de l'écrasement durant l'opération de récupération. L'USAF a confirmé que cet individu servait comme " Provost Marshall " (équivalent du chef de la police militaire) à la base de CARSWELL au Texas, au moment de l'incident.

L'autre témoin est un Lieutenant-Colonel à la retraite qui survolait l'endroit et qui avait été averti de l'intrusion de l'UFO dans l'espace aérien américain. L'appel avait été fait par radio sur la fréquence d'urgence. Cet officier, ainsi qu'un autre pilote, ont par la suite survolé une partie de la frontière entre le Texas et le Mexique, à bord d'un avion léger, à la recherche de l'endroit exact du point d'impact. Le lieu de l'écrasement a d'ailleurs été retracé par les opérateurs du radar, au moment où l'objet avait brusquement disparu de leurs écrans.

Au mois d'août 1978, l'Armée de l'Air des Etats-Unis a formellement démenti l'existence de tout dossier relatif à une opération de récupération d'un appareil d'origine extraterrestre. A la suite de quoi, le C.A.U.S est allé en appel, et ceci en respectant les

procédures et les instructions propres au Freedom of Information Act. Ils ont formulé leur désir d'initier une poursuite judiciaire dans le cas où ce démenti de l'Armée de l'Air devrait être considéré comme la position officielle de cet organisme.

Plus récemment, l'U.S.A.F a attesté qu'elle refusait cet appel car, d'après leur interprétation des règlements du FOIA, ils n'avaient pas refusé l'accès aux dossiers, mais avaient démenti l'existence même de pareils dossiers, ce qui rendait impossible toute poursuite judiciaire.

Le conseiller légal du CAUS, Peter Gersten, un avocat du prestigieux bureau Rothblatt, Rothblatt, Seijas and Peskin de New York, étant occupé avec l'affaire contre la CIA en décembre/Janvier 1978/79, et probablement au-delà, le CAUS a contacté un autre bureau d'avocats important de Washington, D.C. Les avocats de ce bureau ont accepté de s'occuper de la poursuite du CAUS contre l'Armée de l'Air en rapport avec l'incident de la soucoupe écrasée.

Cependant, ces avocats n'ont pas accepté de s'occuper de cette affaire sur une base "pro bono", c'est à dire sans frais. Ils ont tout de même accepté de le faire à frais réduits à titre d'action d'intérêt public.

De ce fait, une somme de \$ 2000 est requise comme garantie avant le début de toute procédure. D'autres frais seront à assumer pendant toute la durée des procédures.

Prenant en considération le succès remarquable obtenu par le GSW, dans son action contre la CIA, le CAUS prie toutes les personnes intéressées, tous les membres des divers groupes ufologiques internationaux, de participer à cet effort sans précédent afin de régler, peut-être une fois pour toute, un important aspect du problème UFO.

Le CAUS, ainsi que les membres du bureau d'avocats engagé dans la poursuite, sont d'avis qu'il y a assez de preuves concluantes pour justifier une action en justice réclamant la divulgation des dossiers concernant la récupération de véhicules inconnus et de leurs occupants. Si, par une action en justice efficace, on oblige certains officiers ou employés du Gouvernement, à témoigner et à attester sous serment de leur connaissance de tels incidents on aboutira inévitablement à une acceptation irréfutable de la réalité du phénomène UFO.

C'est en tout cas ce qu'affirment les membres du CAUS et nous ne pouvons qu'être d'accord avec une telle position.

Lorsqu'on utilise la procédure prévue dans le cas du FOIA, il n'est pas nécessaire d'avoir des auditions de plaidoyers comme dans le passé. Il y aura au contraire des témoignages directs concernant des événements spécifiques, et toute manœuvre de derrière les coulisses par l'USAF ou une agence gouvernementale n'aura que très peu d'effet sur le résultat final.

Au moment où de nombreuses théories concernant l'origine des UFOs sont débattues par les différents groupes, au moment où des différences idéologiques importantes entre diverses factions de l'ufologie internationale se font sentir, le CAUS estime qu'il y a tout de même un fil conducteur qui nous lie tous ensemble malgré nos divergences et qui a pour but de nous unir. Chacun de nous est impliqué dans cette recherche et chacun d'entre nous a le désir, irrésistible de connaître la vérité, de trouver la solution de ce mystère qui a une grande signification, et dont les conséquences pourraient être telles qu'il relègue au second plan tous les autres problèmes.

Ces diverses actions en justice, même si elles sont gagnées, ne vont pas nécessairement résoudre tout le mystère des UFOs. Même si on réussit à prouver l'authenticité d'un cas de récupération d'UFO écrasé, il restera un important travail à faire, dont la suite des enquêtes déjà commencées.

Il y a cependant un grand espoir d'atteindre un but immédiat : la reconnaissance scientifique du problème par la communauté internationale, et les répercussions sérieuses de ce problème sur l'humanité toute entière.

Si le CAUS peut, grâce à son action audacieuse, provoquer cette reconnaissance du problème en forçant l'Armée de l'Air à ouvrir ses dossiers les plus importants sur l'existence des UFOs, il pourra considérer sa mission comme accomplie.

PARTICIPATION AU FOND DU CAUS

Si vous désirez soutenir financièrement l'action en justice du C.A.U.S vous pouvez envoyer votre contribution à l'adresse suivante :

THE MUFON JOURNAL, 4418 39th Street
BRENTWOOD, MD 20722

Le chèque ou le mandat doit être libellé au nom du CAUS et n'oubliez pas de mentionner que ces fonds sont destinés à FOIA CRASHED SAUCER LAWSUIT.

N'oubliez pas que si chacun de nos lecteurs n'envoie, ne serait-ce qu'un dollar, cela représenterait déjà une aide appréciable.

Si vous désirez soutenir financièrement l'action en justice du CAUS et être tenu au courant du développement de cette action, de leurs recherches, vous pouvez vous abonner à leur publication intitulée JUST CAUSE, qui fournit des comptes rendus mensuels sur leurs activités. Le prix, pour les lecteurs canadiens est de \$15.

Ecrire à :

C.A.U.S., P.O.Box 4743, Arlington, Virginia, 22204.

QUELQUES LECTURES PARTICULIEREMENT RECOMMANDÉES...

* W. Todd Zechel, (Director of CAUS), " CAUS TO FILE FOIA LAWSUIT AGAINST THE AIR FORCE ", in THE MUFON UFO JOURNAL, No 129, août 1978, p.17-18

* " CIA RELEASES DOCUMENTS - GSW PREVAILS IN FOIA LAWSUIT ", dans JUST CAUSE, janvier 1979, vol.1, No 7. Un article ahurissant dans lequel on apprend par la CIA comment elle a noyauté le NICAP. A lire absolument.

* Leonard H. Springfield, RETRIEVALS OF THE THIRD KIND, dans THE MUFON UFO JOURNAL, juillet 1978 et août 1978. Dans cet article en deux parties, l'auteur expose un certain nombre de faits et de témoignages à propos de la récupération d'épaves d'UFOs et d'une trentaine d'occupants. A la lecture de cet article on comprend tout le bien fondé de la poursuite du CAUS.



NOTES SUR UNE POLÉMIQUE...

A la toute fin de l'année 1978, les journaux du monde entier ont publié de nombreux rapports d'observations d'UFOs et ont multiplié les articles sur le sujet. J'insiste pour qu'on fasse la distinction entre les vagues d'OVNI et les vagues d'articles.

A cette époque, la chaîne de télévision nationale, RADIO-CANADA montra un film, diffusé par la British Broadcasting Corporation, sur lequel on voyait un phénomène lumineux, filmé par une équipe de la BBC et interprété comme étant un OVNI. M. Fernand Seguin, récipiendaire du Prix Kalinga 1978 (Prix international de la vulgarisation scientifique) remis par l'UNESCO, fut invité, le jeudi 4 janvier 1979, à faire un bref commentaire sur cet événement. Suite à cette intervention, les quotidiens LE DEVOIR (1e 9.1.79) et LA PRESSE (1e 15.1.79) publiaient une lettre d'Alain Lortie qui protestait contre la forme et le contenu de la déclaration publique de Monsieur Seguin.

Peu après, la radio de RADIO-CANADA invitait Alain Lortie à débattre du sujet avec Fernand Seguin, dans le cadre de l'émission LA SCIENCE ET VOUS, diffusée le 13 janvier 1979 à 13H30. Alain Lortie, à titre de collaborateur occasionnel d'UFO-QUEBEC insista pour qu'un représentant de la Corporation participe au débat. On invita Norbert Spohner qui déclina l'invitation et suggéra plutôt ma participation. Le petit défi m'inspira et je m'empressai d'accepter. Nous vous proposons ici quelques extraits des différentes étapes de ce débat soulevé par l'intervention de l'expert de service dans un problème épineux.

CE QUI A TOUT DECLENCHE ...

Extrait du quotidien LA PRESSE :

"Une équipe de cameramen de télévision a filmé hier un deuxième objet volant non identifié apparu en Nouvelle Zélande en quatre jours, une espèce de grosse boule incandescente et émettant une luminosité très intense en son centre. Six policiers qui se trouvaient dans une ville à 500 milles des caméras ont également affirmé avoir vu l'OVNI dans le ciel au même moment et dans la même direction" ...

"... Le premier OVNI qui avait fait la manchette la veille du Premier de l'An avait été repéré par un radar de l'aéroport civil (...). Le film tourné par l'équipe de télévision a été remis aux autorités gouvernementales qui, dans les laboratoires d'Etat, pourront mieux, à l'aide notamment d'ordinateurs, éliminer les distortions d'optique et donner à la "chose" sa dimension et ses caractéristiques réelles. Selon le directeur de la télévision d'Etat, il ne fait aucun doute que son réseau a en mains le document le plus détaillé et le plus troublant jamais pris par des unités non militaires d'un objet volant non identifié... (....)

LA PRESSE, du 4.1.79 à la une.

C'est le film de l'objet en question qui a été montré et "commenté" par Fernand Seguin.

L'ESSENTIEL DE LA COMMUNICATION DE F. SEGUIN

"Encore des soucoupes volantes, encore des OVNI, ou des UFO's, ou des 'Close Encounters of the Worst Kind'. Ce n'est pas moi qui en parle des soucoupes volantes. Il y a beaucoup de gens qui en parlent et périodiquement les mêmes questions se posent de nouveau : est-ce qu'il s'agit vraiment d'OVNI ?...

En fait on pense à des objets réels pilotés par des extra-terrestres. Il y a énormément d'études qui ont été faites au moment où tout le monde voyait des OVNI dans le ciel. Ces études ont montré que, sauf dans une proportion très faible de cas, on pouvait toujours les expliquer par des phénomènes divers, lumineux et météorologiques. Une petite proportion de cas reste inexplicable. Evidemment, même une proportion faible c'est assez intéressant pour que l'on poursuive les recherches...

Dans le cas que vous avez vu (référence : BBC), on a vu quoi ? C'est le problème fondamental. Le problème de regarder, voir, décider ce que l'on est en train de voir et à quoi cela correspond...

Ce qui se passe dans les laboratoires n'est pas ce que l'on voit. Ce que l'on voit n'est pas toujours la réalité. Ceux qui sont portés à croire à l'existence des OVNI sont des gens qui ont besoin de croire à quelque chose...

Avec un instrument qui sert à voir quelque chose, et si cette chose est d'un ordre de grandeur différent du nôtre, on peut faire des bêtises...

Il reste que ces OVNI, on va continuer d'en parler. Il y a des gens qui ont besoin d'y croire. Le problème des soucoupes volantes répond à un besoin de l'imagination humaine à l'égard des extra-terrestres...

Je pense que si les extra-terrestres existaient, ou bien ils auraient une civilisation inférieure à la nôtre et alors ne seraient pas capables de mettre cette technologie en marche, ou bien leur civilisation serait supérieure et alors je ne vois pas pourquoi ils s'intéresseraient à nous. Le record de nos activités sur la Terre n'a rien qui puisse enthousiasmer les extra-terrestres...

En somme, dit-on, la foi transporte les montagnes; c'est la crédulité qui fait bouger les OVNI...

LE PUBLIC REAGIT AUX DECLARATIONS DE L'EXPERT...

Extraits de la LETTRE OUVERTE A FERNAND SEGUIN,

parue dans "Témoignage", du journal LE DEVOIR, édition du mardi, 9 janvier 1979

Par Alain Lortie, diplômé en histoire et en bibliothéconomie de l'Université de Montréal; l'auteur exprime ici une réaction très répandue parmi les non-scientifiques à l'égard du jugement que portent les spécialistes sur les OVNI.

"Cher Monsieur Seguin, Après l'exposé que vous avez fait pour l'émission "Ce Soir", édition du jeudi 4 janvier 1979, sur les observations d'OVNI, je ne puis m'empêcher d'exprimer ici une déception et une indignation que plusieurs partagent..."

(...) Je croyais que l'attitude que vous avez affichée jeudi soir était le triste apanage de vieux savants sclérosés qui nient l'évidence jusqu'à ce qu'un OVNI vienne se poser sur leur pelouse (et encore...). Je découvre que vous êtes du nombre des gens qui, comme Bernard Lovell, l'astronome britannique, profitent de leur prestige pour nier les évidences et nous proposer des explications si simplistes qu'un enfant de dix ans ne se laisserait pas berner...

(...) D'abord, vous n'avez pas touché un mot du film et des informations qui viennent d'être présentés à l'émission "Ce Soir". Cela est révélateur de la désinvolture avec laquelle vous et vos respectables confrères balayez tout témoignage contraire à vos thèses...

(...) Vous avez dénoncé la crédulité des gens et soutenu que les témoins avaient vu des OVNI parce qu'ils voulaient en voir. Permettez-moi de critiquer votre aveuglement et de vous soumettre humblement que ceux qui nient l'évidence, eux, le font parce qu'ils ne veulent pas voir.

Je suis toujours renversé par l'aplomb avec lequel des gens comme vous peuvent balayer du revers de la main une somme de plus en plus considérable de témoignages et de preuves irréfutables...

(...) Votre attitude de refus, et celles des "autorités" en général, est néfaste parce que, profitant d'un prestige et d'une crédibilité qui vous sont acquis, vous influencez l'opinion publique en niant les faits sur un ton désinvolte et apaisant. Vous avez dénoncé la crédulité; c'est vous qui abusez de la crédulité du citoyen moyen qui, ne disposant pas de la formation ou des ressources nécessaires pour évaluer le phénomène, se fie à votre "autorité" morale... (...).

Extraits de "ETEIGNOIRS SCIENTIFIQUES"

parus dans "BILLET", du journal LE DEVOIR
édition du mardi, 9 janvier 1979

"Tous les humains sont des hallucinés, si l'on excepte évidemment les scientifiques. Ce sont d'ailleurs les scientifiques qui le disent..."

(...) Il n'y a rien à faire avec les savants. Ils devront tous se mettre d'accord, après avoir vu, tâté, humé, et goûté le phénomène, avant d'officialiser l'existence d'un monde extra-terrestre.

Il ne faut donc pas compter que ces aristocrates en laboratoire sortiront un jour de leur névrose qui les prive de la fonction de l'irréel... (...)

Extraits de "POURQUOI FERNAND SEGUIN DOUTE-T-IL DES OVNIS?"

parus dans LA PRESSE
édition du Lundi 15 janvier 1979.

"Cher Monsieur Seguin, j'avais une grande admiration pour vous. Vous êtes supposé être un scientifique capable de vulgariser la science. Quelle déception! Vous avez été vraiment inconscient. Il ne faut pas confondre croyance aux OVNI et religion. Ce sont des sujets complètement différents." (...)

(...) "Vivant parmi des gens très scientifiques: des physiciens, des professeurs d'université et des spécialistes en recherche opérationnelle, je puis vous affirmer qu'ils partagent ma déception et font preuve d'un esprit plus ouvert que le vôtre tout en étant rationnels." (...)

(...) ...Le négativisme de votre allocution va inculquer chez les gens qui ont vu des phénomènes inexplicables une peur d'avoir l'air ridicule et ils refuseront d'en parler ouvertement de crainte de passer pour fous! Cela risque donc d'entraver des efforts de recherche qui pourraient s'avérer fort intéressants."

SUZANNE ROY
ST JEAN, QUE.

LE DEBAT SE POURSUIT A RADIO-CANADA ...

L'ESSENTIEL DU DEBAT A "LA SCIENCE ET VOUS"

entre Fernand Seguin (F.S.),
Alain Lortie (A.L.)
et Marc Leduc (M.L.).

F.S.: Les scientifiques se font reprocher de manquer d'imagination... et d'être basement vendus aux intérêts militaro-industriels; Je répondrai à ces accusations quand j'aurai fini d'en rigoler... Dans la communication, j'ai spécifié que dans les cas inexplicables il faut faire des recherches... Ma position est attaquable à condition qu'elle le soit scientifiquement. Il ne faut pas déduire du fait qu'une hypothèse n'est pas prouvée que l'hypothèse contraire est une certitude... J'ai une attitude scientifique et prudente.

M.L.: Pour parler scientifiquement comme le souhaite M. F.S. les chercheurs qui approchent le phénomène mettent de l'avant une typologie. Déjà, il y a des hypothèses sous-jacentes, par exemple celle des extra-terrestres... Dans cette typologie on prévoit les véhicules habités mais le Phénomène OVNI dépasse cette classe... Dans la déclaration de F.S. qui a soulevé l'ire d'une partie de la population, il a été prudent, et s'est ensuite attaqué au mythe du Phénomène OVNI qui cohabite avec le phénomène lui-même... Je crois que le comportement de F.S. indique que le phénomène produit sur lui l'effet qu'une pièce de métal chauffée à blanc aurait dans sa botte bien lacée.

F.S.: Je n'ai pas de brûlure au pied ni de talon d'Achille... Les croyants sont presque exclusivement des gens qui croient à des véhicules manipulés par des extra-terrestres et cela est un excès de crédulité... Je déplore l'orthodoxie et le côté béton armé de la science officielle mais d'autre part aussi la crédulité.

M.L.: La motivation de la recherche peut résider dans la possibilité que des visiteurs soient responsables du phénomène... Nous ne sommes pas irréconciliables puisque la typologie considère tous les aspects... F.S. s'intéresse au sujet puisqu'il a déjà recommandé UFO-QUEBEC et qu'il a lu sur le sujet... Cette faible proportion de cas, comment voudriez-vous l'aborder?

F.S.: Ce qui me gêne c'est qu'en essayant d'examiner le phénomène prudemment, je me heurte à l'intolérance... La croyance ne devient pas une théorie scientifique ni des faits. Je souhaiterais qu'un groupe patenté avec des critères d'évaluation rigoureux s'attache à cette faible proportion d'événements bizarres inexplicables.

M.L.: Cela a été fait. Je propose à F.S. de ne pas laisser de côté la littérature sérieuse qu'il connaît et qui décrit ces recherches.

F.S.: Cela n'est pas reçu par la communauté scientifique. Elle a ses émotions devant une croyance qui peut perturber tout l'édifice de la science et les scientifiques ont tendance à se braquer contre. La preuve en est de l'attitude intolérante adoptée à l'égard de tous les aspects de l'astrologie... Je me suis battu contre l'orthodoxie scientifique et je m'amuse énormément d'être relégué dans cette case.

A.L.: Quelle preuve faudrait-il pour en admettre l'existence? Les photos authentifiées ne sont-elles pas suffisantes?

F.S.: Vous parlez de photos authentifiées et je demande à voir... Il est difficile de savoir ce que l'on regarde si cela n'est pas de notre univers quotidien... Il est possible d'halluciner... C'est pousser trop loin que de définir le Phénomène OVNI comme justement non identifiable... Une preuve pourrait être une explication justifiant le phénomène pour savoir enfin ce que c'est. Si on doit faire une hypothèse pour la faible proportion, je serais enclin à croire qu'il s'agit d'engins terrestres... La science ne peut prouver qu'une chose n'existe pas... Cette absence de preuve ne doit pas devenir la preuve du contraire.

M.L. : Je déplore que la critique du phénomène porte sur cette portion explicable... Les chercheurs connaissent cela. Si le cas résiste à l'examen et que les témoins sont disponibles, que les photos résistent à l'analyse et correspondent à d'autres photos, que le site est visitable... les critères et la rigueur sont satisfaits... Accepteriez-vous de rencontrer ces témoins et d'inspecter le cas ?

F.S. : Si vous voulez que je consacre le reste de ma vie... je passerais mon temps à me promener en province...

M. L. : Si un premier déblayage est fait, qu'est-ce qui vous empêche de faire un effort ?

F. S. : Rien. Mais qu'est-ce qu'un bon cas ?

M. L. : Le cas correspond aux caractéristiques connues et le témoignage est soutenable...

F. S. : Si vous me disiez qu'à telle heure et à tel endroit il y aura quelque chose, cela serait différent que si vous me dites de rencontrer quelqu'un qui a vu...

M. L. : Je ne possède pas l'horaire des OVNI... Le phénomène est cependant récurrent... C'est une question de stratégie et de tactique... On peut disposer un réseau instrumental d'observation...

F. S. : Quels seraient alors les critères d'identification? Comment une luminosité captée par une pellicule correspond-elle à ces objets ? Comment décider qu'il s'agit d'un OVNI ?

M. L. : La typologie fait ce travail.

A. L. : La science a régressé en balayant des hypothèses qui paraissaient farfelues... La science refuse de s'interroger sur certaines certitudes...

F. S. : L'Establishment erre lourdement, parfois, en refusant des recherches sérieuses...

M. L. : Est-ce différent de l'attitude que vous avez ?

F. S. : J'ai autre chose à faire dans la vie que de passer mon temps à me promener... L'hypothèse la plus prudente est celle de l'origine terrestre...

A. L. : Mais commençons donc par examiner les faits...

CONCLUSION

Nous souhaitons que ce résumé de l'essentiel ne trahisse pas la pensée des trois participants à ce débat. L'intégral contiendrait les interruptions des animateurs, messieurs Moreau et Quenneville, les répétitions, les bafouillements, et des passages qui sont plus des parenthèses à l'écart du thème que des propos pertinents.

EN GUISE DE POSTFACE EDITORIALE ...

Avant suivi " L'affaire Seguin " (c'est comme ça que nous l'appelons) de très près, ayant failli y être mêlé, je ne puis m'empêcher ici de ramener ma grande bouche et d'y mettre mon grain de sel.

La raison principale pour laquelle je n'ai pas daigné participer au " débat sur la croyance populaire aux OVNI ", à la radio, c'est que j'ai toujours refusé de discuter UFO avec des gens qui n'y connaissent rien, qui ne s'intéressaient pas vraiment à la question ou qui pensaient savoir que de telles choses n'existaient tout simplement pas. J'accepte volontiers, par contre (et j'attends encore un tel adversaire) de discuter avec quelqu'un qui a étudié la question à fond, a fait des enquêtes, a rencontré des témoins... et qui conclut, malgré tout que les UFOs n'existent pas ou sont des phénomènes naturels explicables.

Selon moi, Fernand Seguin est à classer dans les gens qui n'ont qu'une connaissance très partielle (voire partielle) du sujet et qui visiblement n'est pas particulièrement intéressé par celui-ci (d'où la réponse qu'il n'a guère le temps de s'en occuper... pas que ça à faire !)

Alors me direz-vous, pourquoi un homme aussi intelligent et compétent (malgré son style maître d'école j'ai toujours admiré ses talents de vulgarisateur) est-il allé se fourrer dans un tel guépier, en suscitant des réactions très vives ?

Le scénario est bien connu, tellement connu que ça frise le cliché. J'appelle ce petit jeu INTERROGEZ L'EXPERT OU LE PORTE PAROLE. Il se passe un événement important, insolite, mystérieux. On présente rapidement les faits, de manière alléchant (un OVNI filmé, pensez donc) puis, anti-climax, on fait intervenir l'expert de service qui inévitablement va se croire obligé de rassurer le bon peuple, les braves chrétiens que nous sommes en leur disant : Beuh Non, y a rien là ! C'est vrai dans tous les domaines et plus particulièrement en politique ou le " porte-parole " du ministre ou du Gouvernement ou de tout organisme officiel n'est jamais que LE MENTEUR DE SERVICE. Fernand Seguin a eu tort de mettre ses doigts dans l'engrenage. Il aurait mieux fait de cultiver ses tulipes que de " commenter " un film qu'il n'avait pas vu

Ce qui explique qu'il ait parlé de tout... sauf du film, puisque sa " déclaration " avait été enregistrée dans l'après-midi, quelques heures avant la projection du film ! D'autre part, Fernand Seguin a beau dire par la suite, à la radio qu'il a " une attitude scientifique et prudente ", il n'empêche que, par exemple, l'expression qu'il a employée à la TV, soit " Close Encounters of the Worst Kind " est un mauvais jeu de mot qui trahit visiblement le sarcasme. Non, l'expert de service a mis les pieds dans les plats et le public a réagi sainement. Car de tout ça, il me semble que voilà l'élément primordial. Le public a réagi et a dit à l'expert d'aller se faire voir ! Serait-il fini le temps de la manipulation (consciente ou inconsciente, voulue ou pas) des masses. Aujourd'hui il n'est plus possible de cacher longtemps les vérités. Même le Président du pays le plus puissant au monde en a fait la triste expérience. Le phénomène UFO, nous l'avons toujours dit, finira par s'imposer de lui-même, de par ses manifestations de plus en plus spectaculaires et irréfutables. La vieille arrière-garde des journalistes et vulgarisateurs scientifiques (et je pense aussi à des gens comme Walter Sullivan, Isaac Asimov, pour ne citer que les plus virulents) ferait bien de se méfier. C'est une chose de préserver ses sources d'informations (faut bien vivre) en se faisant bien voir des scientifiques (et cela en prenant une attitude anti-UFO virulente) et certains privilèges, c'en est une autre de berner un public de plus en plus éveillé, de plus en plus informé, qui ne vous pardonnera pas, le moment venu, votre attitude dogmatique ou tout simplement irresponsable.

NORBERT SPEHNER

RESEAU UFO QUEBEC



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES EN CAS D'OBSERVATION

MARC LEDUC
REGIONS DE MONTREAL ET 653 77 67
DE LA RIVE SUD

PHILIPPE BLAQUIERE
REGIONS DE ROUGEMONT, 467 36 30
ST. HILAIRE, ST. HYACINTHE

MONIQUE BENOIT
REGIONS DE JOLIETTE ET 836 71 90
DE BERTHIERVILLE

WIDO HOVILLE
REGIONS DE MONTREAL ET 626 91 25
DES LAURENTIDES

SI VOUS OBSERVEZ UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE
APPELEZ TOUT DE SUITE UN DES NUMEROS CI-DESSUS
POUR REJOINDRE UN ENQUETEUR. NOUS ENVERRONS QUEL
QU'UN SUR LES LIEUX AUSSI VITE QUE POSSIBLE.

Notes sur les estimations des rapports

Marc Leduc

On demande souvent la preuve de l'existence des OVNI. On obtient souvent une réponse compliquée, non pas évasive, mais pour le moins pas catégorique.

Il n'y a pas qu'une seule manière de répondre à cette question et vous recevrez différentes sortes de réponses, le plus souvent positives, selon que votre question s'adresse à un astronome professionnel, astronome amateur, professeur d'Université dans un domaine de la science, poète, ufologue, prêtre ou tout simplement monsieur tout le monde.

Le texte suivant porte son attention sur l'un des éléments que les ufologues utilisent afin de meubler l'ensemble de leurs arguments, en faveur d'une réponse positive à la question. L'élément par excellence, pour l'ufologue, c'est le rapport d'observation, ou plus précisément la masse des rapports d'observation.

Cette masse de rapports que l'on braque souvent comme preuve positive de l'existence des OVNI, en sous-entendant l'hypothèse extra-terrestre, ne suffit pourtant pas à convaincre à elle seule. Il faut aussi considérer la valeur de cette masse de rapports d'observations. Vous comprendrez que ces rapports ne sont pas tous, et de loin, d'égale valeur. Mais pourquoi ?

Circonscrivons encore plus notre domaine pour le besoin de ce texte et fixons notre attention sur un moment bien précis: le moment où l'enquêteur-ufologue amateur (nous le sommes tous) possède, dans certaines conditions, le maximum d'informations à propos d'un rapport d'observation. A ce moment l'enquêteur doit faire l'évaluation de ce qu'il possède à propos de cette observation et il doit décider s'il conserve le rapport ou s'il le rejette, et il ajoutera une appréciation de valeur situant ce rapport comme un excellent, un très bon... ou un faux rapport d'observation d'OVNI.

Il existe des techniques afin d'estimer un rapport : on obtient un récit verbal, un récit écrit, des dessins, des réponses à des questions précises et d'autres éléments. On classe le rapport selon une typologie, le plus souvent celle de Hynek, on donne une cote d'étrangeté à ce rapport et on lui donne aussi une cote de probabilité.

Pratiquement, ces parties de l'application d'une technique ou ces étapes du processus sont largement répandues, à quelques exceptions près.

J'aimerais soulever un point encore plus précis, c'est-à-dire l'influence de l'enquêteur sur la pratique de cette technique, ou l'influence de l'enquêteur sur les étapes de ce processus.

Clairement, deux enquêteurs ne portent pas le même jugement.

L'enquêteur nuancera son jugement selon quelques considérations que je vais expliquer ci-dessous.

1-) SON AUTORITE EN LA MATIERE

Nous n'allons pas discuter si cette perception que l'enquêteur a de sa compétence est ou n'est pas justifiée. Disons que, de l'extérieur, devant un ensemble de spécialistes que nous pouvons écouter en conférence, lire dans diverses publications ou questionner directement, nous pouvons prétendre la règle suivante :

On constate que plus l'enquêteur fait autorité dans sa matière, plus son jugement devient sévère. L'inverse peut être vrai.

2-) L'EFFET DE " HALO "

L'effet de halo est une expression courante en mesure et en évaluation. L'idée peut être illustrée avec un exemple pris dans le domaine du sport, concernant un joueur marqué, que sa mauvaise réputation précède, et pour qui les arbitres ont déjà un préjugé.

Le type d'événement ou la sorte de rapport qui a acquis une certaine réputation, soit par comparaison avec d'autres types d'observation, soit chez d'autres enquêteurs, voit sa réputation le suivre, pour son bien ou sa perte.

3-) LES CRITERES D'APPRECIATION DE L'ENQUETEUR

Certains enquêteurs voient dans leur évaluation un moyen de trouver des cas valables. D'autres voient dans l'application d'une évaluation le moyen de rehausser le standing de leur fichier personnel ou encore de rehausser le standing de leur groupement. D'autres, encore, seront frappés par l'originalité d'un cas ou, inversement, par l'aspect conforme de ce cas à l'ensemble de cas d'un même type.

Dès le départ, des enquêteurs mettront une charge émotive à un récit, qu'ils traduiront par un paternalisme à l'égard des témoins et une attitude favorable. D'autres, avec une charge émotive égale aux précédents, traduiront leur attitude par un comportement agressif ou de méfiance.

4-) L'EFFET DE CONTRASTE

Dans le point précédent, on a vu un peu qu'un cas subit toujours la comparaison avec un autre cas ou avec d'autres cas. Nous insistons sur le fait qu'un cas, le plus souvent, subit la comparaison avec le cas d'enquête qui l'a immédiatement précédé. Si une enquête suit une autre enquête au cours de laquelle un cas excellent a été obtenu, l'évaluation de l'enquêteur ne sera pas la même que si cette enquête en suit une autre où un cas évident de méprise a été révélé.

5-) L'ERREUR LOGIQUE

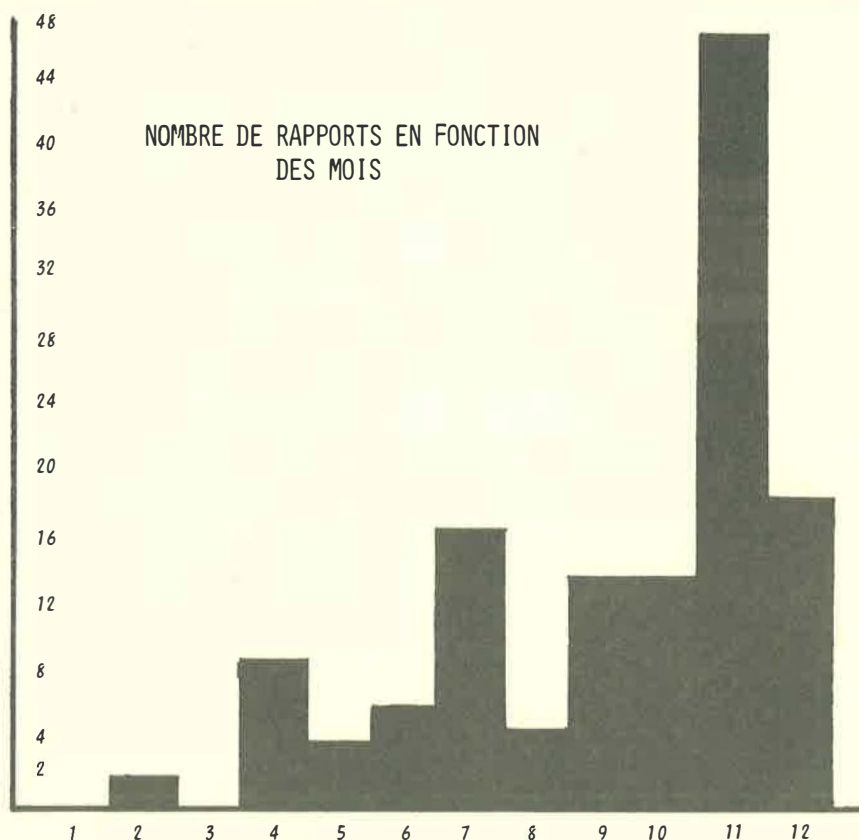
L'enquêteur ne fait pas seulement l'appréciation des données spécifiques du cas d'observation en termes ufologiques. Il aide sa décision et nourrit son évaluation de données subjectives préjudiciables positivement ou négativement au témoignage : instruction et éducation du témoin, âge, situation sociale, sexe (mais oui !)...

Cette liste de considérations n'est pas exhaustive mais très convenable. La valeur des estimations des rapports est une variable fluctuante, surtout à cause des considérations que nous venons d'explicitier.

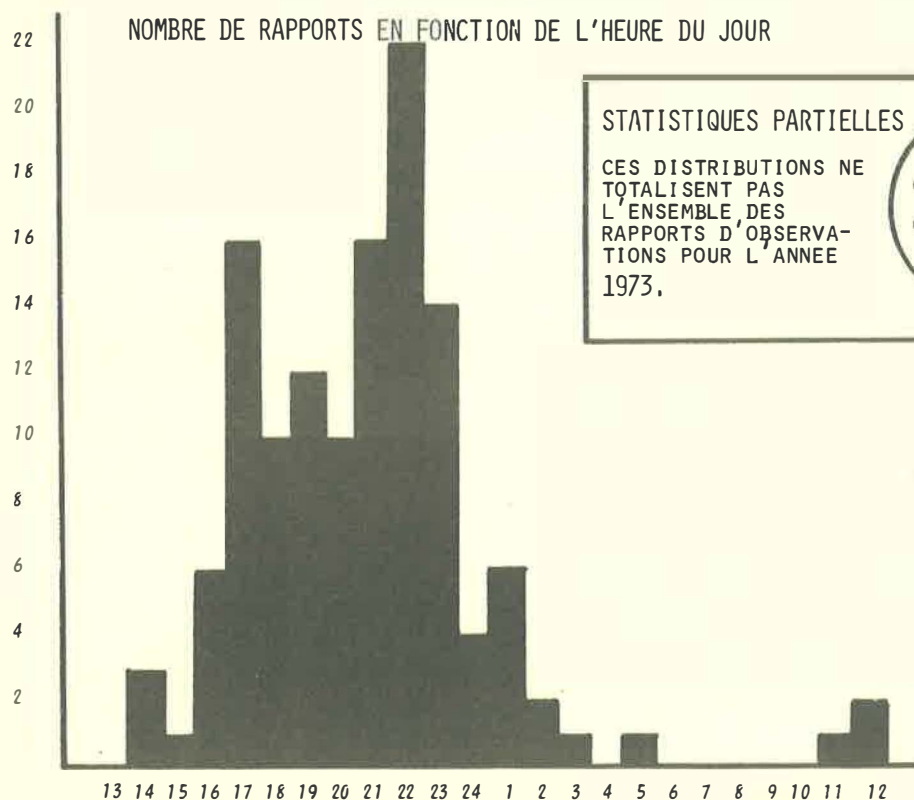
Nous nous sommes arrêtés à un aspect de la question de la valeur des estimations des rapports, et il y en a quelques autres aspects. J'ai choisi de faire ce texte parce que le problème de la valeur des estimations est fréquent en toute science. Que ce soit relativement à une observations, un sondage, un test scolaire, ou n'importe quoi d'autre.

Les habitués de la mesure et de l'évaluation sont familiers de ces aspects techniques. On trouvera plusieurs références exprimant des idées identiques dans la littérature de l'éducation américaine et canadienne ainsi que québécoise. J'ai utilisé un ordre de présentation que vous pouvez voir dans le document suivant :

Roland Louis : Bulletin technique : certains aspects de la mesure et de l'évaluation.
Conseiller pédagogique en mesure et évaluation.
Commission Scolaire des Moissons, 1978



MOIS	NOMBRES
1	0
2	2
3	0
4	9
5	4
6	6
7	17
8	5
9	14
10	14
11	47
12	19
T	137
M	11.4
E	12.9



HEURES	NOMBRES
1	6
2	2
3	1
4	0
5	1
6	0
7	0
8	0
9	0
10	0
11	1
12	2
13	0
14	3
15	1
16	6
17	16
18	10
19	12
20	10
21	16
22	22
23	14
24	4
T	127
M	5.32
E	6.36